



RAPPORT ANNUEL 2013

www.fondationdelavenir.org



SOMMAIRE

FONDATION DE L'AVENIR

ÉDITO DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

/ P 04

RAPPORT MORAL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

/ P 05

GOUVERNANCE ET ORGANISATION INTERNE

/ P 07

FONDACTIONS ABRITÉES EN 2013

/ P 12

ACTIVITÉS DE LA FONDATION DE L'AVENIR

MISSIONS SOCIALES

/ P 14

— RECHERCHE MÉDICALE

/ P 14

— INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

/ P 21

— DIFFUSION DE L'INFORMATION

/ P 22

RESSOURCES

/ P 26

— RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

/ P 27

— AUTRES FONDS PRIVÉS

/ P 27

ACTIVITÉS DES FONDATIONS ABRITÉES EN 2013

FONDATION PAUL BENNETOT

/ P 30

— RECHERCHE MÉDICALE

/ P 30

— INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

/ P 31

— DIFFUSION DE L'INFORMATION

/ P 33

FONDATION SANDRINE CASTELLOTTI

/ P 35

— INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

/ P 35

— DIFFUSION DE L'INFORMATION

/ P 35

FONDATION EOVI

/ P 36

— RECHERCHE MÉDICALE

/ P 36

FONDATION MUTAC

/ P 36

— INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

/ P 36

FONDATION VISAUDIO

/ P 37

— RECHERCHE MÉDICALE

/ P 37

RAPPORT FINANCIER

/ P 38

ÉDITO

Dans le cadre de notre projet d'orientation adopté en 2010, nous avons souhaité organiser les missions sociales de la Fondation de l'Avenir autour de deux axes (la recherche médicale et l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement); et ainsi pouvoir déployer l'un et/ou l'autre de ses axes soit en propre au sein de la Fondation de l'Avenir, soit grâce aux Fondations abritées.

Avec l'exercice 2013, nous pouvons nous réjouir de constater combien cet engagement est tenu, et devient structurant pour la Fondation. Et ceci d'autant plus avec la montée en puissance des Fondations abritées. Nous façonnons un modèle singulier qui permet de répondre à notre ambition : accélérer le progrès médical, dans ses diverses dimensions, au bénéfice de tous. Nous façonnons un modèle conforme à notre filiation mutualiste. Notre utilité passe par notre capacité à répondre aux moments clés de la vie d'un chercheur : du débutant au confirmé, de l'équipe émergente à l'équipe ayant déjà publié des résultats significatifs. Mais toujours un praticien aux plus près des patients, qu'il soit dans un CHU ou un établissement de soins mutualiste.

Ce développement est rendu possible par les ressources que nous pouvons générer. Il convient de rappeler, si cela était encore nécessaire, combien le modèle économique de la Fondation repose sur les liens étroits qu'elle entretient avec l'environnement mutualiste. En 2013, les ressources de la générosité publique ont continué de progresser grâce à l'aide apportée par les mutuelles pour nous permettre de nous adresser à leurs adhérents. Nous pouvons constater une augmentation substantielle des produits des legs à un niveau jamais atteint jusqu'alors. Pour éviter les effets conjoncturels, nous avons décidé d'affecter ces legs à la création de bourses de doctorant portant le nom des testateurs. Nous créons ainsi un lien symbolique entre ceux qui soutiennent la Fondation et ceux qui seront les grands chercheurs de demain.

A côté de la générosité publique, les autres postes de ressources ont aussi tenu leurs objectifs, ce qui représente une grande source de satisfaction dans notre stratégie de partenariat. Ces moyens disponibles, cette confiance accordée vont nous être très utiles pour déployer notre nouveau projet qui sera présenté fin 2014. Mais ils nous engagent. Nous continuerons, loin de la surenchère émotionnelle, de la recherche du sensationnalisme, à émettre notre petite musique et apporter notre contribution à l'intérêt général de la recherche et de l'innovation médicale. C'est la responsabilité que nous portons au nom de nos donateurs et de nos partenaires.

Dominique Letourneau
Président du directoire

FONDATION DE L'AVENIR

ÉDITO DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE/
RAPPORT MORAL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE/
GOUVERNANCE ET ORGANISATION INTERNE/
FONDATIONS ABRITÉES EN 2013/

P04
P05
P07
P12



RAPPORT MORAL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Le programme d'actions 2013 proposé par le directoire et validé par le conseil de surveillance avait pour ambition de terminer la mise en œuvre du projet stratégique 2011/2013 autour de ses deux axes : recherche médicale et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

DES MISSIONS SOCIALES EN DÉVELOPPEMENT

Avec une augmentation des moyens affectés aux missions sociales de plus de 20% par rapport à l'année dernière, la Fondation a initié un renforcement de son soutien à la recherche et à l'innovation. Elle a pu également enrichir les dispositifs de valorisation des projets.

LA RECHERCHE MÉDICALE

L'appel d'offres Recherche Médicale Appliquée a été renouvelé sans grande modification de contenu, ni de procédure. Après expertise et avis du conseil scientifique, le directoire a validé les **30 projets prioritaires et une vingtaine de projets de très grande qualité pouvant être soutenus si des financements complémentaires étaient obtenus par la Fondation**. Ce sont au total 39 projets qui auront été financés au titre de 2013, pour un total de **1 250 000 €**.

Les quatre expérimentations de soutiens pluriannuels validés en 2011 se sont achevées en 2013. Environ 100 000 € ont été affectés à ces projets.

L'opération consistant à décerner les **Prix des Chirurgiens de l'Avenir**, récompensant les meilleurs étudiants du master de sciences chirurgicales (UPEC et Paris XI), a été reconduite. Une dotation globale de **15 000 €** a été attribuée aux lauréats par la Fondation de l'Avenir.

Enfin, le soutien de la recherche médicale a été renforcé grâce aux Fondations abritées, notamment **la Fondation Paul Bennetot, mais aussi la Fondation Eovi créée fin 2012 et la Fondation Visaudio lancée en 2013**. Ce sont au total 350 000 € qui ont été consacrés à la recherche médicale par les Fondations abritées.

La recherche médicale représente près de 50% des ressources affectées aux missions sociales.

L'INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

C'est dans le soutien de l'innovation des pratiques de soins et d'accompagnement que l'activité de la Fondation de l'Avenir s'est le plus développée au cours de l'année 2013. La Fondation de l'Avenir a fait le constat que la recherche infirmière et paramédicale tardait à trouver sa place en France. C'est pourquoi elle a pris l'initiative d'une démarche innovante consistant à accompagner des établissements hospitaliers mutualistes dans le déploiement d'une nouvelle fonction à l'interface de la recherche et des soins.

La Fondation a créé la Bourse Avenir Recherche en Soins, qui permet de financer pendant trois ans le salaire à mi-temps d'un personnel paramédical faisant de la recherche, ainsi que les frais de scolarité du Diplôme Universitaire "Initiation à la Recherche en Soins" auquel doivent s'inscrire les lauréats. Huit lauréats bénéficient au titre de 2013 de la Bourse Avenir Recherche en Soins, **400 000 €** ont été consacrés à ce nouveau dispositif.

Comme chaque année, la Fondation a mis en place **une enquête d'opinion** avec la Banque Française Mutualiste, consacrée cette année au **transfert de compétences entre professionnels de santé**.

Les Fondations abritées ont, elles aussi, contribué largement au développement de cet axe de missions sociales, notamment **la Fondation Paul Bennetot, la Fondation Castellotti et la Fondation Eovi**.

Près de 30% de la ligne budgétaire "Missions Sociales" a été consacrée cette année au soutien de l'innovation des pratiques de soins et d'accompagnement, contre environ 12% en 2012.

LA VALORISATION DE LA RECHERCHE MÉDICALE ET DE L'INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

La Fondation de l'Avenir valorise les équipes financées essentiellement auprès des donateurs et des partenaires mutualistes, à travers des événements et des publications.

En 2013, la Fondation de l'Avenir a organisé son traditionnel congrès autour de deux thématiques : la thérapie cellulaire et la chirurgie ambulatoire. Elle a aussi renouvelé les Journées de l'Avenir. Tout au long de l'année, des visites de laboratoires, des remises de bourses, des conférences ont également été organisées avec les partenaires. Enfin, la Fondation a participé activement aux assemblées générales de son environnement. En 2013, la Fondation aura organisé ou contribué à **26 événements**.

En ce qui concerne **les publications**, plusieurs supports existent depuis de nombreuses années en fonction des différentes cibles. Tous ont paru régulièrement au cours de l'année 2013.

DES RESSOURCES EN HAUSSE

L'année 2013 a été marquée par une très forte augmentation des ressources issues des legs.

Le montant de la collecte de dons auprès des particuliers **a progressé de 3,8%** en 2013, ce qui est très satisfaisant compte tenu du contexte économique. La collecte de dons a été réalisée, comme cela est l'usage à la Fondation de l'Avenir, à partir des fichiers d'adhérents mis à disposition gracieusement par les mutuelles.

Les fonds collectés au titre des **legs** sont en très forte progression par rapport à 2012, puisque le montant des legs de 2012 a été **multiplié par 18 en 2013**. Ce résultat pouvant être tout à fait conjoncturel, la Fondation a validé une affectation de ces fonds sur plusieurs exercices garantissant ainsi un soutien pérenne sur des projets pluriannuels.

Les fonds issus des **mécénats** sont stables par rapport à 2012.

Les ressources issues d'Avenir Partage ISR et des placements financiers se sont également maintenues.

AUTRES FAITS MARQUANTS

L'année 2013 a été marquée par la création de trois nouvelles fondations sous égide de la Fondation de l'Avenir : Fondation Mutac, Fondation Visaudio et Fondation de La Mutuelle Générale qui viennent compléter les Fondations abritées existantes (Paul Bennot, Castellotti et Eovi). La fonction abritante de la Fondation de l'Avenir représente un axe de développement important en lien avec les principaux acteurs de son environnement.

2013 a été **la première année de plein exercice de la nouvelle gouvernance** depuis la refonte statutaire. C'était également la dernière ligne droite pour la réalisation du projet stratégique 2011/2013. Compte tenu de délais nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de ce projet et afin d'aller au bout de son ambition, il a été prolongé en 2014.

Le nouvel organigramme adapté à la nouvelle gouvernance a été validé en 2013, ainsi qu'une mise à jour du règlement financier et d'organisation interne.

Enfin, le comité de la charte pour le don en confiance a renouvelé l'agrément accordé à la Fondation de l'Avenir.



Anne Mounolou
Secrétaire générale

GOUVERNANCE ET ORGANISATION INTERNE

2013, PREMIÈRE ANNÉE DE PLEIN EXERCICE DE TOUTES LES INSTANCES DE LA FONDATION DE L'AVENIR

Après l'année d'installation en 2012, 2013 a constitué la première année de plein exercice de la nouvelle gouvernance.

Après la nomination des membres de toutes les instances en 2012 par le conseil de surveillance, les instances ont toutes pu fonctionner en 2013. Si certaines pouvaient travailler sur des bases préexistantes, tel le conseil scientifique, d'autres, dont le comité de contrôle interne, ont dû initier leur mode de fonctionnement, et leur programme de travail.

Le comité de contrôle interne correspond à une forte volonté lors de l'évolution statutaire de la Fondation de l'Avenir de se doter d'une instance à même de contrôler les activités de la Fondation et agissant en toute indépendance. C'est le seul comité consultatif directement rattaché au conseil de surveillance.

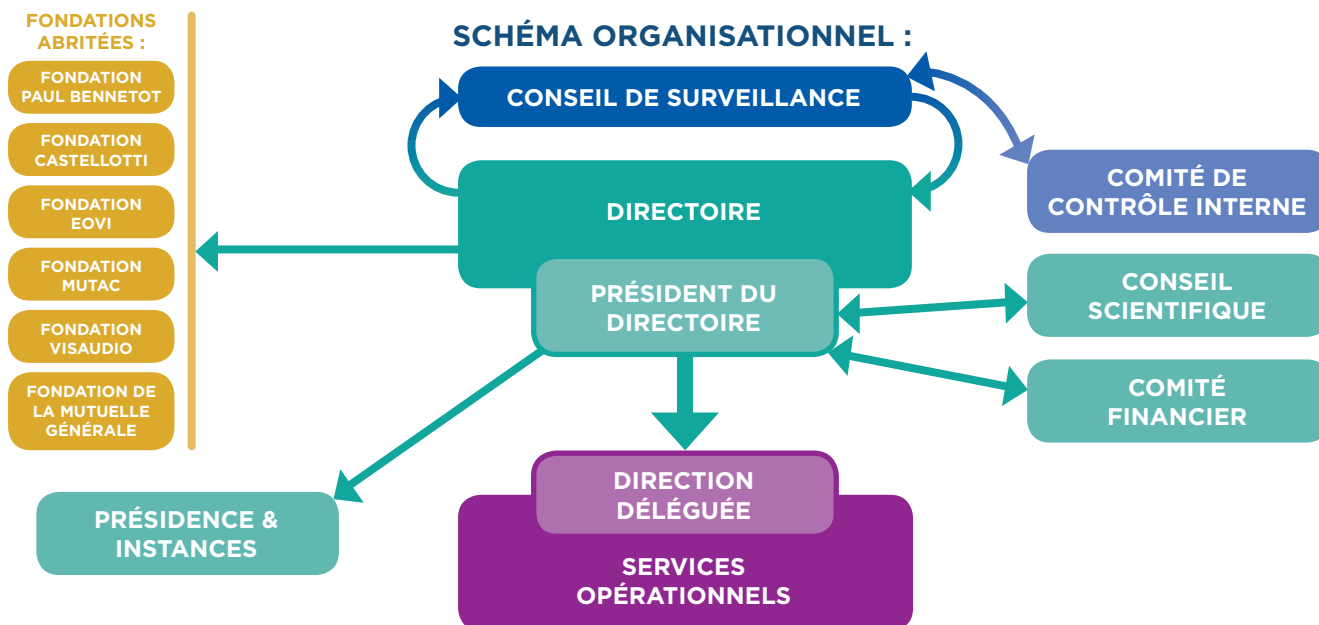
UNE GOUVERNANCE BICÉPHALE

Abandonnant le schéma traditionnel - conseil d'administration/équipe de direction, la Fondation de l'Avenir a transformé son modèle d'organisation vers celui, moins classique : conseil de surveillance/directoire.

Cette articulation où le directoire est placé sous le contrôle du conseil de surveillance a pour principal avantage de permettre que les orientations politiques soient arrêtées et mises en œuvre par deux organes collégiaux (élus et directoire).

Le caractère collégial de ce mode de gouvernance, piloté par le président du conseil de surveillance et le président du directoire, en est le point fort. Que cela soit au niveau des axes généraux de développement de la Fondation de l'Avenir ou de son administration et de sa gestion, toute décision est adoptée par une instance de manière plurielle et coordonnée. Chaque membre des instances concernées porte la responsabilité à part entière de la décision arrêtée.

Cette gouvernance bicéphale constitue une force et permet de sortir du seul champ des individualités pour porter le projet de la Fondation de l'Avenir.





LES INSTANCES

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance, présidé par **Etienne Caniard**, assisté d'**Alain Arnaud** en sa qualité de vice-président, comprend 12 membres :

Quatre membres de droit :

- **Florence Racine**, représentant le Ministre de l'Intérieur, qui a succédé à Marie-Françoise Le Moing en 2013 ;
- **Bernard Gaudillère**, représentant le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi qui a succédé à Emmanuel Lamy en 2013 ;
- **Professeur Bernard Dizambourg**, président du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Paris-Est qui a succédé au professeur Bernard Saint-Girons en 2013 ;
- **Professeur Henri Judet**, représentant le président de l'Académie Nationale de Chirurgie.

Quatre membres au titre du collège du fondateur :

- **Alain Arnaud**, président de la Mutualité Fonction Publique (MFP) ;
- **Etienne Caniard**, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) ;
- **Serge Brichet**, président de la Mutuelle Générale de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MGEFI) ;
- **Eric Chenut**, délégué national de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN).

Trois membres au titre du collège des personnes qualifiées :

- **Michel Montaut**, vice-président de la Mutuelle Générale (MG) ;
- **Maurice Ronat**, président d'Eovi Mutuelle ;
- **Michel Martin**, administrateur d'Harmonie Mutuelle.

Un membre au titre du collège des partenaires de la Fondation de l'Avenir :

- **Michel Lenormand**, Groupe Matmut, représentant le collège des partenaires.

Le conseil de surveillance s'est réuni trois fois en 2013. A ces occasions, il a notamment :

- Arrêté le programme d'action et le budget 2013 ;
- Approuvé les rapports moral et financier, y compris le rapport spécial des Fondations abritées ;
- Procédé au renouvellement de ses membres dont le mandat était arrivé à terme ;
- Validé l'actualisation du règlement financier et d'organisation interne ;
- Approuvé la création de trois nouvelles Fondations abritées : la Fondation Mutac, la Fondation Visaudio et la Fondation de la Mutuelle Générale.



Le conseil de surveillance est assisté dans ses missions par **LE COMITÉ DE CONTRÔLE INTERNE**, composé comme suit :

- Président : **Jean Bayle-Lespitau**, président honoraire de l'Association Française de Cautionnement Mutuel (AFCM) ;
- Membre du conseil de surveillance : **Michel Montaut**, vice-président de la Mutuelle Générale (MG) ;
- Personne extérieure choisie pour ses compétences : **Christine Helary-Olivier**, directeur du cabinet du président de la Mutualité de la Fonction Publique (MFP) ;
- Représentant le collège des partenaires : **Alain Doyen**, secrétaire général de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Un représentant du directoire est un invité permanent du comité de contrôle interne :

- **Michel Sirven**, vice-président du directoire en charge du contrôle interne.

Créé à la fin de l'année 2012, ce comité est issu d'une volonté de la Fondation de se doter d'un organe indépendant de l'instance de gestion et rattaché directement au conseil de surveillance. En 2013, dans le cadre de l'évolution des organisations, il a eu pour missions :

- De vérifier l'adéquation de la structure et des procédures de la Fondation, à la réalisation de ses missions, d'apprécier les conditions dans lesquelles ces missions sont assurées, les procédures définies mises en œuvre, de recenser et hiérarchiser les risques de toutes natures inhérents à l'activité de la Fondation ;
- De s'assurer que les procédures financières sont régulièrement appliquées et de vérifier périodiquement la sincérité et l'exactitude des écritures, les risques d'irrégularités comptables.

Réuni trois fois en 2013, le comité de contrôle interne a également mis en œuvre sa capacité de force de proposition en vue d'améliorations susceptibles d'être apportées dans chacun des domaines concernés.

LE COLLÈGE DES PARTENAIRES est une instance prévue dans le règlement intérieur, sans que celle-ci n'entre directement dans la gouvernance de la Fondation. Il s'agit d'entretenir des relations étroites avec les partenaires et mécènes de la Fondation de l'Avenir. Un représentant du collège des partenaires est élu par ses pairs à l'occasion de la convention annuelle et dispose d'un mandat de trois ans pour siéger au conseil de surveillance à ce titre.

En 2013, la convention s'est réunie le 21 mai sous la présidence d'**Etienne Caniard**. Cette réunion a été l'occasion de présenter la politique menée par la Fondation de l'Avenir, ses actions de l'exercice clos et ses orientations pour l'année en cours, notamment les effets de l'évolution du mode de gouvernance.

LE DIRECTOIRE

Nommés en 2012 par le conseil de surveillance pour un mandat de trois ans, sont membres du directoire :

- **Dominique Letourneau**, président
- **Dominique Lebrun**, trésorière
- **Anne Mounolou**, secrétaire générale
- **Véronique Faure-Gueye**, vice-présidente et trésorière adjointe
- **Michel Sirven**, vice-président en charge du contrôle interne.

Le directoire a désigné le docteur **Annabel Dunbavand** en tant que conseillère aux affaires médicales auprès du directoire.

Au sein du directoire, le président a des responsabilités et missions élargies. Représentant légal de la Fondation de l'Avenir, il représente la Fondation dans ses rapports avec les tiers et dans tous les actes de la vie civile.

Le directoire s'est réuni 11 fois en 2013 pour suivre l'activité de la Fondation, prendre les décisions de gestion et d'administration, ainsi que préparer les dossiers pour le conseil de surveillance tels que :

- Le programme d'action et budget 2013 ;
- L'actualisation du règlement financier et d'organisation interne ;
- Les partenariats et collège des partenaires ;
- Le projet de rapports moral et financier 2012 ;
- Le rapport spécial 2012 des Fondations abritées ;
- L'arrêt des comptes de l'exercice clos et proposition d'affectation du résultat 2012 ;
- La validation des projets retenus dans le cadre de l'appel d'offres Recherche Médicale Appliquée 2013 ;
- La proposition de cahier des charges du Prix des Chirurgiens 2013 ;
- La campagne d'appels aux dons ;
- Le réseau territorial de la Fondation de l'Avenir ;
- Les dossiers concernant les legs en cours ;
- Le projet de programme d'action et le budget prévisionnel 2014.

Le directoire est également assisté dans ses missions par deux instances consultatives dont les membres sont nommés par le conseil de surveillance.

LE COMITÉ FINANCIER

Présidé par la trésorière de la Fondation de l'Avenir, **Dominique Lebrun**, le comité financier comprend :

- **Véronique Faure-Gueye**, trésorière adjointe et vice-présidente du directoire pour représenter le directoire ;
- **Michel Lenormand**, groupe Matmut, en sa qualité de membre du conseil de surveillance ;
- **Jean-Marie Delaunay**, président honoraire de la Mutuelle du Trésor, personne extérieure choisie pour ses compétences.

Le comité financier, réuni à trois reprises en 2013, a suivi en cours d'année l'exécution du budget et sa conformité avec le budget prévisionnel. Ses membres sont également amenés à suivre l'évolution de la trésorerie et à donner un avis collégial sur l'orientation et la nature des placements financiers de la Fondation de l'Avenir et des Fondations abritées.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Nommés par le conseil de surveillance en raison de leurs spécialisations, de leurs localisations et leurs structures de rattachement, appartiennent à cette instance consultative :

- Président : **professeur Pierre Bonfils**, chirurgien ORL à l'hôpital Georges Pompidou, Paris ;
- Vice-président : **professeur Guy Magalon**, chirurgien plasticien et chirurgie réparatrice à l'hôpital de la Conception CHU, Marseille ;
- Secrétaire : **docteur Martine Gayraud**, médecin interniste à l'Institut Mutualiste Montsouris, Paris ;
- Assesseur : **docteur Catherine Le Visage**, chargée de recherche INSERM U698 CHU Xavier-Bichat, Paris ;
- **Docteur Flavien Charpentier**, directeur de recherche, INSERM URM915, Institut du Thorax, université de Nantes ;
- **Professeur Thierry Folliguet**, chirurgien cardiaque au CHU Brabois, Vandœuvre-lès-Nancy ;
- **Professeur Didier Hanneuche**, chirurgien orthopédiste à l'hôpital Lariboisière, Paris ;
- **Professeur Alexis Laurent**, chirurgien digestif à l'hôpital Henri Mondor, Créteil ;
- **Professeur François Malecaze**, chirurgien ophtalmologiste à l'hôpital Purpan, CHU de Toulouse ;
- **Professeur Nicolas Mottet**, chirurgien urologue au CHU, Saint-Etienne ;
- **Professeur Dominic Pérennou**, médecin rééducateur neurologique au CHU, Grenoble ;
- **Professeur Didier Plissonnier**, chirurgien vasculaire au CHU Charles Nicolle, Rouen ;
- **Professeur Benoît Tavernier**, anesthésiste réanimateur à l'hôpital Roger Salengro, Lille ;
- **Professeur Marie Vidailhet**, neurologue à l'hôpital Salpêtrière, Paris ;
- **Professeur Bertrand Devaux**, neurochirurgien à l'hôpital Saint-Anne, Paris ;
- **Docteur Philippe Girard**, pneumologue à l'Institut Mutualiste Montsouris, Paris ;
- **Professeur Guillaume Podevin**, chirurgien pédiatrique au CHU, Angers ;
- **Docteur Henri Cohen**, gynécologue obstétricien à l'Institut Mutualiste Montsouris, Paris ;
- **Professeur Paul Avan**, directeur de recherche, équipe biophysique neurosensorielle, INSERME UMR1107 au CHU, Clermont Ferrand ;
- **Professeur Jean-Pierre Daures**, méthodologue à la clinique mutualiste Beausoleil, Montpellier.

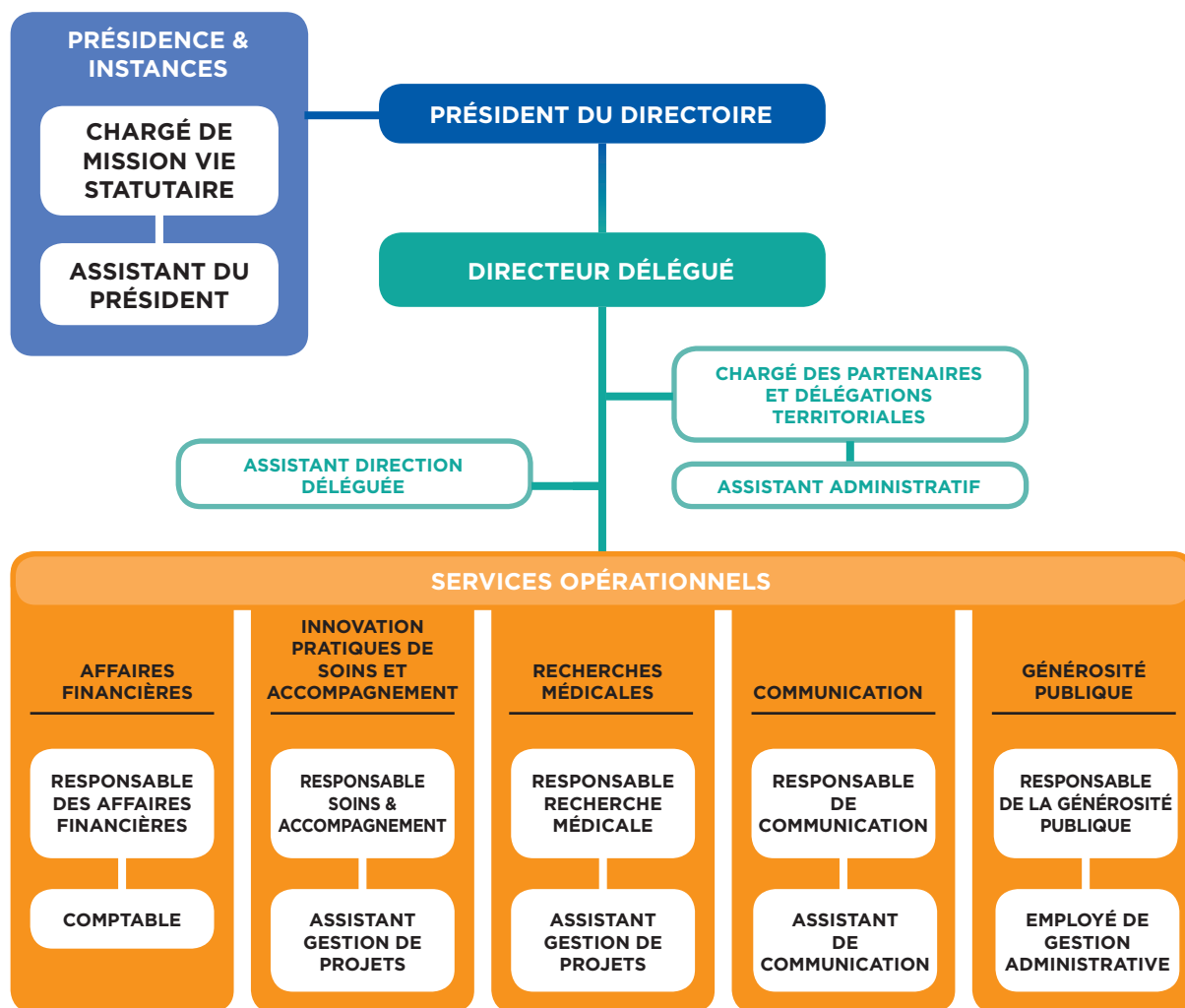
Le conseil scientifique a pour mission principale d'apporter son expertise au directoire, lui permettant de se prononcer sur l'opportunité de soutenir les projets présentés, notamment dans le cadre de la procédure d'appel d'offres Recherche Médicale Appliquée 2013. Il s'est réuni trois fois en 2013. Sur demande du directoire, ses membres ont été amenés à :

- Etudier les orientations de la Fondation en matière de recherche médicale ;
- Examiner les demandes d'aides ou de subventions ;
- Remettre des avis motivés au directoire ;
- Apprécier les résultats des programmes de recherche.

ORGANISATION INTERNE

En 2013, la Fondation de l'Avenir a poursuivi l'adaptation de son organigramme à la nouvelle gouvernance. Les activités sont organisées en services opérationnels sous l'autorité hiérarchique de la directrice déléguée, **Fabienne Duboscq**.

Conformément aux orientations présentées au conseil de surveillance, quatre recrutements en CDI et deux recrutements en CDD ont été réalisés en 2013.



FONDACTIONS ABRITÉES EN 2013

Par décret du 17 décembre 1991, les statuts modifiés de la Fondation de l'Avenir lui confèrent, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987, la capacité d'être une structure d'accueil de Fondations ou Associations relais pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens. La Fondation de l'Avenir est donc une fondation abritante opérationnelle depuis 1992 et les Fondations abritées sont partie intégrante de sa politique de développement.

Le modèle arrêté par la Fondation de l'Avenir pour les Fondations abritées s'attache à l'ancrage du membre fondateur au sein de l'environnement mutualiste, s'inscrivant ainsi dans le cadre général de la Fondation de l'Avenir. Par sa singularité, la Fondation abritée doit se définir dans un champ d'activité qui n'empiète pas sur celui de la Fondation de l'Avenir, ni des autres Fondations abritées déjà existantes.

2013 a permis l'évolution de partenariats vers des Fondations abritées, conformément aux critères arrêtés. Ainsi, la Fondation de l'Avenir abrite trois nouvelles fondations, soit un ensemble de six fondations abritées au 31 décembre :

- La Fondation Paul Bennetot ;
- La Fondation Sandrine Castellotti ;
- La Fondation Eovi ;
- La Fondation Mutac ;
- La Fondation Visaudio ;
- La Fondation de la Mutuelle Générale.

En 2013, sur proposition du directoire de la Fondation de l'Avenir, le conseil de surveillance a entériné la dénonciation de la convention relais qui la liait à l'Association Psychisme et Cancer et approuvé la dissolution du fonds abrité Espace Emergence Tolbiac.



*La Fondation du
Groupe Matmut*

LA FONDATION PAUL BENNETOT

La Fondation Paul Bennetot a pour objet de soutenir l'innovation et la recherche en traumatologie et post traumatologie, ainsi que la dépendance liée à une maladie progressive et irréversible.

Le comité de gestion, présidé par **Daniel Havis**, s'est réuni quatre fois en 2013. Est installé auprès de cette instance un comité scientifique qui s'est réuni trois fois et dont le président, au 31 décembre, est le professeur **Norbert Passuti**.

Les ressources de la Fondation Paul Bennetot pour 2013 sont de 633 463,58 € ; le total des emplois en 2013 sont de 633 463,58 €.



LA FONDATION SANDRINE CASTELLOTTI

La Fondation Sandrine Castellotti a pour ambition de faire connaître les traitements contre les troubles du comportement alimentaire afin d'accélérer leur dépistage et la prise en charge thérapeutique des malades.

Son comité de gestion, présidée par **Danielle Castellotti**, s'est réuni trois fois en 2013.

Les ressources de la Fondation Sandrine Castellotti pour 2013 sont de 43 718, 92 €. Le total des emplois en 2013 est de 22 406,29 €.



LA FONDATION EOVI

La Fondation Eovi a pour objet de développer la recherche médicale en pédiatrie et plus particulièrement dans le cadre de la relation mère enfant, mais aussi de contribuer à la recherche sur l'impact du développement de l'enfant, dont l'un des deux parents est malade, ou encore de développer des dispositifs innovants d'accompagnement pour des parents confrontés à une pathologie ou une déficience infantile.

Le comité de gestion de la Fondation Eovi, présidé par **Françoise Beyssen**, s'est réuni quatre fois en 2013.

Les ressources de la Fondation Eovi pour 2013 sont de 80 000 €. Le total des emplois en 2013 est de 80 000 €.



LA FONDATION MUTAC

La Fondation Mutac a pour objet de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de favoriser le lien intergénérationnel.

Son comité de gestion, installé en 2013, est présidé par **Andrée Barboteu**.

Créée en septembre 2013, la Fondation Mutac n'a pas enregistré de ressources en 2013.



*La fondation VISAUDIO,
pour la vision et l'audition*

LA FONDATION VISAUDIO

La Fondation Visaudio a pour objet de soutenir les programmes de recherche portant sur les troubles de l'audition et de la vision.

Son comité de gestion, présidé par **Christian Py**, s'est réuni à deux reprises en 2013.

Les ressources de la Fondation Visaudio pour 2013 sont de 50 000 €. Le total des emplois en 2013 est de 50 000 €.



LA FONDATION DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE

En décembre 2013, le conseil de surveillance a approuvé la convention portant création de la Fondation de la Mutuelle Générale sous égide de la Fondation de l'Avenir.

Cette Fondation a pour objet les maladies neuro-dégénératives, leurs traitements actuels et futurs grâce aux nouvelles technologies, et aussi l'accompagnement des aidants. Son activité sera pleinement opérationnelle en 2014.



ACTIVITÉS DE LA FONDATION DE L'AVENIR

MISSIONS SOCIALES /
RESSOURCES/

P14
P26

MISSIONS SOCIALES

RECHERCHE MÉDICALE

Comme chaque année, la Fondation de l'Avenir a sélectionné des projets de recherche médicale appliquée en s'appuyant sur un appel d'offres national. 39 projets de recherche ont été soutenus en 2013 parmi les 130 projets reçus. Les choix du conseil scientifique de la Fondation de l'Avenir s'orientent vers des projets dont l'application clinique est proche, critère important de sélection. Les projets financés touchent toutes les disciplines médicales, mais présentent la particularité de s'appuyer, pour une large part, sur la thérapie cellulaire ou la chirurgie. Les projets sont financés pendant 12 à 18 mois, et sont terminés lorsque les crédits de recherche sont épuisés, et quand le rapport final a été expertisé par le conseil scientifique. Dans de rares exceptions, et à condition que la Fondation ait une garantie de financement par un mécène, des projets peuvent être financés pendant trois ans. Ainsi, entre les projets de l'appel d'offres en cours et ceux de l'année précédente non clôturés, la Fondation suit chaque année environ 70 équipes de recherche.



APPEL D'OFFRES 2013
Recherche médicale appliquée
DATE LIMITE D'ENVOI : 20 MARS 2013

FONDATION DE L'AVENIR
Accélérateur de progrès médical

Les projets soumis en 2013 à la Fondation de l'Avenir pour la Recherche Médicale Appliquée s'inscrivent dans les objectifs de santé publique définis par la Mutualité Française. Ces projets doivent impérativement concerner des applications diagnostiques ou thérapeutiques dans l'un des thèmes suivants :

- Thérapeutiques chirurgicales nouvelles ou alternatives à la chirurgie, modèles expérimentaux, et méthodes d'évaluation des nouvelles techniques chirurgicales
- Applications de la thérapie cellulaire et de l'ingénierie tissulaire aux organes solides,
- Innovations en imagerie fonctionnelle,
- Innovations dans la prise en charge des handicaps, y compris les handicaps sensoriels.

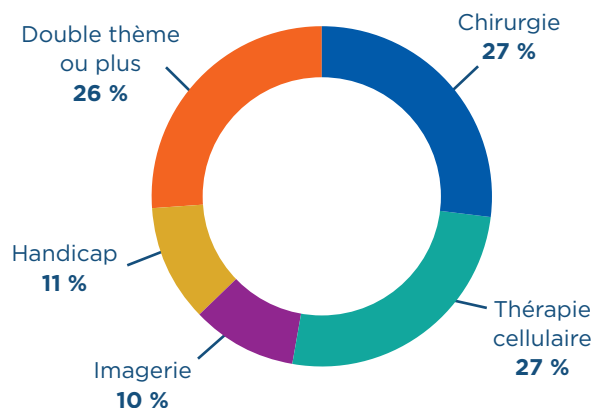
Sont considérées comme hors du champ de l'appel d'offres les recherches pour lesquelles on ne peut prévoir de retombées directes en clinique humaine, à court ou moyen terme, et les sujets de recherche fondamentale.

Pour en SAVOIR +
Anne Jousset, 01 40 42 23 71

Dossiers à télécharger sur <http://www.fondationdelavenir.org> et à envoyer exclusivement par email à mail@fondationdelavenir.org. Il ne sera pas envoyé de dossier par la poste. Chaque dossier enregistré fera l'objet d'un accès de réception envoyé par email sous huitaine.

Fondation de l'Avenir - 105, Rue de Valenciennes - 75013 PARIS Cedex 13
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 10 avril 1988 - Fondation régie (décret du 17 décembre 1982)

RÉPARTITION THÉMATIQUE DES PROJETS RETENUS DE L'APPEL D'OFFRES RMA 2013



APPLICATIONS DE LA THÉRAPIE CELLULAIRE

La thérapie cellulaire révèle la possibilité de se soigner grâce à ses propres cellules. Les avancées sont nombreuses dans ce domaine. Au cours de l'année 2013, plusieurs projets de recherche en thérapie cellulaire ont eu des résultats significatifs, en atteste celui porté par le **docteur Hanna Hlawaty**, dont les travaux avaient été financés dans le cadre de la bourse Casden du jeune chercheur en 2012.

La thérapie cellulaire pour lutter contre l'ischémie

Les travaux du **docteur Hanna Hlawaty** (INSERM U698 - Bobigny) portaient sur les incidences de l'occlusion des artères des membres inférieurs, maladie cardiovasculaire grave entraînant une amputation dans 40 % des cas avec un taux de mortalité à cinq ans entre 50 et 75 %. Il s'avère que pour lutter contre l'ischémie, la thérapie cellulaire ouvre une voie prometteuse. Le **docteur Hanna Hlawaty** a mis au point une matrice 3D pour améliorer la création de nouveaux vaisseaux et tente maintenant de déterminer si l'ajout de cellules souches mésenchymateuses permet d'obtenir une meilleure régénération.

Les travaux du **docteur Hlawaty** ont fait l'objet d'une publication dans le journal "Drug Delivery and Translational Research" fin septembre 2013.

18 projets intégrant la thérapie cellulaire ont été financés dans le cadre de l'appel d'offres RMA 2013. Il existe de multiples applications de la thérapie cellulaire. Deux projets prometteurs sont toutefois à relever pour l'année

2013, l'un s'appuyant sur la thérapie cellulaire pour augmenter la qualité et la survie des greffons cornéens, l'autre consistant à recourir à la thérapie cellulaire pour réparer les neurones endommagés de personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

La thérapie cellulaire pour augmenter la qualité et la survie des greffons cornéens

A l'échelle mondiale, il existe une pénurie de greffons cornéens. Au CHU de Saint-Etienne, depuis de nombreuses années, le laboratoire "Biologie, ingénierie et imagerie de la Greffe de Cornée" (BiiGC) des **professeurs Gain et Thuret** a pour objectif de renforcer la qualité des greffons. Le **docteur Nelly Campolmi** s'est orientée vers la thérapie cellulaire pour augmenter leur longévité et leur qualité, et palier ainsi le manque. Elle utilise des cellules endothéliales dont le rôle est capital pour maintenir la transparence de la cornée. Comme ces cellules ne se répliquent pas, elle travaille sur une technique innovante qui permettrait, par le biais de nanoparticules de carbone activées par laser femtoseconde, le transfert d'un gène de résistance conférant aux cellules endothéliales une meilleure résistance.



La thérapie cellulaire pour réparer les neurones endommagés

La maladie de Parkinson touche 150 000 personnes par an. La stimulation cérébrale profonde s'est imposée comme un des traitements des symptômes les plus efficaces. Une autre approche thérapeutique de la maladie de Parkinson consiste à recourir à la thérapie cellulaire pour réparer les neurones endommagés. Elle est suivie par le **docteur Claudia Montero-Menei** (INSERM U1066, Angers). Son équipe s'intéresse aux cellules souches mésenchymateuses (provenant de la moelle osseuse) qu'elle introduit dans la zone lésée par le biais de microbilles recouvertes d'une molécule de la matrice extracellulaire et libérant un facteur de croissance accélérant le processus de réparation.

THÉRAPEUTIQUES CHIRURGICALES NOUVELLES ET ALTERNATIVES À LA CHIRURGIE

La Fondation de l'Avenir, dès sa création, a souhaité contribuer le plus largement possible à la recherche chirurgicale. 26 ans plus tard, cette thématique est toujours au cœur de ses missions sociales et permet à des équipes de trouver des financements pour des projets ambitieux. C'est le cas du **docteur Fabienne Anjuère**, qui en 2012 a proposé une alternative à la chirurgie pour le traitement des carcinomes cutanés qui sont particulièrement difficiles à traiter du fait de leur tendance à la récurrence et de leur localisation fréquente dans des zones visibles.

Augmenter le potentiel antitumoral de la peau pour traiter les carcinomes

Le **docteur Fabienne Anjuère** (CNRS UNSA UMR 7275) a donc eu l'idée d'augmenter le potentiel antitumoral naturel de la peau, capable de réparer elle-même des lésions débutantes, en stimulant son système local de défense antitumorale. Le projet consistait à attirer dans la peau les cellules immunitaires que sont les lymphocytes T "CD8" tueurs en les éduquant de manière adéquate pour reconnaître spécifiquement les tumeurs et les éliminer. Le financement a permis notamment de réaliser une "carte d'identité" de ces cellules capables d'infiltrer les carcinomes.

Les travaux du **docteur Anjuère** ont donné lieu à deux publications dans des revues internationales : "Clinical Microbiology and Infection-2012" et "Mucosal Immunology-2013".

19 projets de recherche en lien avec la chirurgie ont été retenus en 2013. Les nouvelles techniques chirurgicales et alternatives à la chirurgie sont notamment porteuses d'espoirs pour vaincre les cancers les plus meurtriers, comme celui du pancréas, ou pour soulager les douleurs lombalgiques.

Les ultrasons pour vaincre le cancer du pancréas

Le cancer du pancréas est une maladie grave rarement opérable dont le taux de survie à cinq ans est de 5%. Ceci est la conséquence d'un diagnostic souvent tardif et de la localisation du pancréas à proximité d'organes nobles et de vaisseaux importants. Les ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) permettent d'obtenir une destruction précise, rapide et efficace d'une tumeur tout en préservant les organes de proximité. C'est pourquoi le **professeur Michel Rivoire** (Institut de chirurgie expérimentale - Lyon) considère les HIFU comme une voie d'avenir dans le traitement du cancer du pancréas avec une application clinique proche.

Les biomatériaux pour régénérer les disques intervertébraux

Le **docteur Jérôme Guicheux** (INSERM UMR S791 LIOAD - Nantes) s'intéresse à la dégénérescence des disques intervertébraux. Pour réparer le tissu lésé, il associe des biomatériaux à des cellules régénératrices. Il utilise un hydrogel injectable pour transplanter des cellules souches mésenchymateuses (issues du tissu adipeux) et étudie leur transformation en tissu discal. Des travaux qui pourraient apporter un véritable soulagement aux milliers de personnes qui souffrent de lombalgies ou de hernies discales.

INNOVATIONS DANS LA PRISE EN CHARGE DES HANDICAPS

La Fondation veut encourager toutes les recherches et innovations visant à limiter les handicaps, y compris sensoriels. Certaines équipes sont accompagnées régulièrement depuis plus de dix années, comme celle du **professeur Jean-Luc Puel** qui mène ses recherches dans le domaine des handicaps auditifs.

Préserver et améliorer l'audition

Le **professeur Jean-Luc Puel** (INSERM 1051 - Montpellier) poursuit depuis de nombreuses années ses travaux sur la surdité et les acouphènes qui touchent 16 % de la population adulte et plus de la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans. Il a mis au point un modèle expérimental, plusieurs mécanismes importants à l'origine de cette dégénérescence. Au vu de ces mécanismes, il semble que certains antioxydants, anti-apoptotiques et anti-inflammatoires, pourraient efficacement enrayer la presbycusie. L'équipe a démontré grâce au soutien de la Fondation que le stress oxydant est un mécanisme majeur de la presbycusie.

Deux articles ont été publiés dans des revues à comité de lecture : "antioxydant Redox Signaling -2012" et "Med Sci (Paris)-2012".

Huit projets ont été retenus en 2013, dans le domaine du handicap, notamment sensoriel. Les équipes visent généralement à trouver des nouveaux traitements pour améliorer la vue et l'audition.

Préserver l'audition

La perte d'acuité auditive d'une oreille ou surdité unilatérale est handicapante : difficulté à déterminer la provenance d'un son, à isoler un son d'un bruit de fond... La surdité unilatérale entraîne une réorganisation du système auditif central qui aggrave le problème. Fort de ce constat, le

professeur Olivier Deguine (CNRS UMR5549 - Toulouse) développe un projet d'imagerie médicale pour étudier le fonctionnement cérébral des personnes atteintes, afin d'améliorer le diagnostic et la prise en charge.

Traiter les neuropathies optiques

Le **professeur Valérie Touitou** (Institut de la Vision - Paris) s'intéresse aux formes les plus fréquentes de neuropathies optiques aiguës, pour lesquelles il n'existe aucun traitement efficace. Elles surviennent généralement après 50 ans et entraînent une baisse brutale d'acuité visuelle. Le **professeur Touitou** cherche à comprendre les mécanismes en cause dans la mort cellulaire et à vérifier l'effet neuroprotecteur d'un antibiotique, la minocycline, en utilisant une technique d'imagerie non invasive.

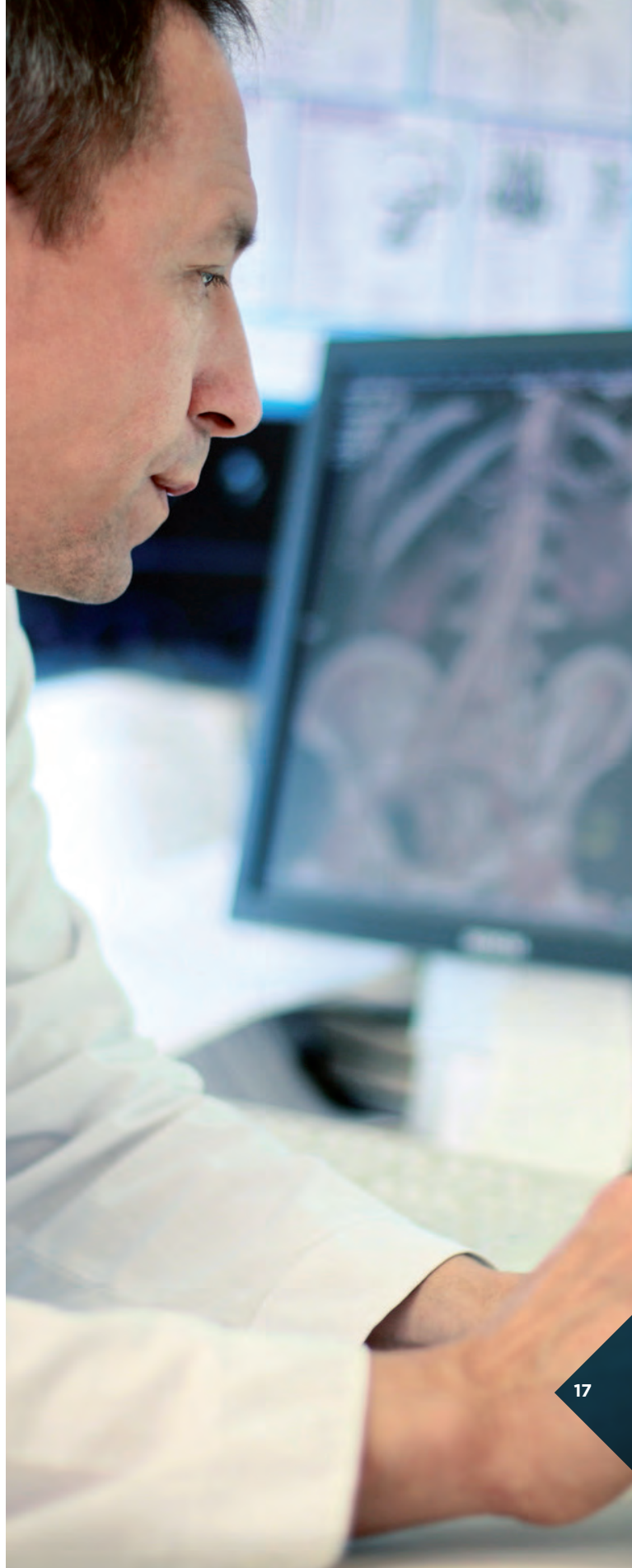
INNOVATIONS EN IMAGERIE FONCTIONNELLE

L'imagerie est le domaine qui a connu les plus grandes avancées ses dix dernières années. Les différentes méthodes d'imagerie fonctionnelle sont utilisées dans toutes les disciplines pour comprendre les mécanismes physiopathologiques inconnus jusqu'alors et permettent des progrès majeurs.

Mieux traiter les maladies neurodégénératives

Dans la maladie de Parkinson, la perte neuronale débute sans symptôme car des mécanismes compensatoires se mettent en place. Grâce à une étude clinique sur une forme génétique de la maladie (qui permet de repérer les patients et de suivre la progression de la maladie depuis son début) le **professeur Philippe Remy** (MIRcen - Orsay) a cherché en 2012 à mieux comprendre les phénomènes en jeu pendant cette phase précoce de la maladie afin de développer des traitements neuroprotecteurs pour les personnes à risque, grâce à l'imagerie fonctionnelle. Les résultats partiels obtenus en 2013 sont encourageants. Les personnes ayant un risque de développer la maladie de Parkinson pourraient être identifiés plus précocement et bénéficier d'un traitement adapté.

Sept projets innovants d'imagerie fonctionnelle ont été retenus dans le cadre de l'appel d'offres 2013. Les progrès de l'imagerie fonctionnelle permettent de réaliser des diagnostics précoces (cf. le projet du **professeur Rémy**), de mieux identifier l'origine de douleurs, d'assurer un suivi thérapeutique...





Eviter les douleurs chroniques

Le **professeur Roland Peyron** (INSERM - Saint-Étienne) utilise l'imagerie fonctionnelle pour les douleurs neuropathiques qui interviennent à la suite d'une lésion du système nerveux et se caractérisent par une perte de la sensibilité. Entre 1,5 et 3 millions de personnes en souffriraient sans qu'aucun traitement ne les soulage.

Ces douleurs sont mal connues, ce qui rend difficile les approches thérapeutiques. D'où l'idée de mesurer l'impact de la perte de sensibilité et de la douleur sur ces anomalies fonctionnelles cérébrales chez des patients atteints de douleurs neuropathiques d'origine centrale (cerveau) ou périphériques (nerfs). Le **professeur Peyron** émet en effet l'hypothèse qu'en rétablissant la communication entre le cerveau et les nerfs, on supprimerait la douleur.

Mesurer l'efficacité d'une thérapie ciblée

Le mélanome ou cancer de la peau frappe 10 000 nouveaux patients chaque année. Dans sa forme métastatique, le pronostic est assez sombre. Si des thérapies ciblées ont été développées, peu d'instruments permettent d'en mesurer l'efficacité.

Le **professeur Céleste Lebbé** (Hôpital Saint Louis - Paris), en collaboration avec l'équipe de recherche en pharmacologie et l'unité d'imagerie fonctionnelle de l'hôpital Saint-Louis travaille à la mise au point d'un traceur spécifique de la mélanine destiné à l'imagerie pour le suivi thérapeutique.

Les projets présentés illustrent l'extrême diversité des équipes financées et les pistes prometteuses actuellement suivies par les chercheurs pour "soigner mieux, guérir plus vite"...

LES PROJETS SOUTENUS DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES RMA 2013

Professeur	Fani	ANAGNOSTOU	DIABETE : Thérapie cellulaire favorisant la réparation osseuse
Professeur	Younes	BOUDJEMLINE	CARDIOLOGIE : Amélioration de la chirurgie cardiaque dans les cardiopathies congénitales
Docteur	Jean-Marc	BRONDELLO	ARTHROSE : Réparation du cartilage avec l'hormone anti vieillissement Klotho
Docteur	Giuseppina	CALIGIURU	INFARCTUS DU MYOCARDE : Amélioration de la qualité des stents
Docteur	Nelly	CAMPOLMI	GREFFE DE CORNEE : Amélioration de la qualité des greffons grâce à une nouvelle technique par nanoparticules.
Professeur	Olivier	CLEMENT	CANCER ŒSOPHAGE : Traitement préventif des sténoses par thérapie cellulaire
Professeur	Martine	COHEN-SOLAL	ARTHROSE : Rôle des micro fractures de l'os dans l'arthrose
Docteur	Célia	CRETOLLE	MALFORMATIONS ANO-RECTALES : Traitement par stimulation des séquelles de malformations ano-rectales opérées.
Docteur	Ibrahim	DAGHER	TRANSPLANTATION D'HEPATOCYTES : Modèle expérimental d'injection ciblée après embolisation d'un lobe hépatique
Docteur	Olivier	DEGUINE	SURDITE : Apport de l'imagerie fonctionnelle
Docteur	Quentin	DENOST	CANCER DU COLON : Développer un segment du colon par ingénierie tissulaire
Professeur	Eric	DEUTSCH	CANCER POUMON : Evaluation de l'effet radio-sensibilisant de nanoparticules de gadolinium
Docteur	Bertrand	DEVAUX	EPILEPSIE : Apport de l'imagerie cérébrale par ultrasons pour le traitement chirurgical de l'épilepsie
Docteur	Marlène	DURAND	CANCER ŒSOPHAGE : Implantation d'un néo-œsophage.
Professeur	Franck	DURIF	MALADIE DE PARKINSON : Impact de la stimulation cérébrale profonde
Docteur	Assia	EL JAAFARI	DIABETE : Thérapie cellulaire dans le diabète de type 1
Professeur	Pierre	FOURNIE	VISION : Maitriser la cicatrisation pour conserver la transparence de la cornée
Docteur	Olivia	FROMIGUE	CANCER DE L'OS : Réduire les métastases en ciblant les traitements
Professeur	Pierre	GILLET	CARTILAGE : Reconstruction du cartilage par ingénierie tissulaire
Professeur	Antoine	GIOVANNI	ORL : Thérapie cellulaire des cordes vocales cicatricielles

Docteur	Brigitte	GRANEL	SCLERODERMIE : modèle expérimental de traitement par thérapie cellulaire
Docteur	Jérôme	GUICHEUX	DISQUES INTERVERTEBRAUX : Réparation du disque par la thérapie cellulaire
Docteur	Jean	HARDWIGSEN	PRELEVEMENT D'ORGANES : Amélioration de la qualité de la conservation des greffons
Professeur	Thierry	HAUET	TRANSPLANTATION RENALE : Amélioration des greffons par la thérapie cellulaire.
Docteur	Caroline	HOMMET	ALZHEIMER : Utilisation de marqueur en imagerie pour mieux comprendre le déclin cognitif
Professeur	Jean-Marie	JOUANNIC	MYELOMENINGOCELES : Mise au point d'une technique de réparation in utero (suite)
Docteur	Kathleen	LABORDE	INSUFFISANCE RENALE : Thérapie cellulaire in utero pour traiter les néphropathies congénitales.
Professeur	Céleste	LEBBE	CANCER PEAU : Développement d'un nouveau traceur du mélanome
Docteur	Frédéric	LOFASO	MALADIE RARE : Validation d'une exploration fonctionnelle non invasive chez les patients porteurs de la maladie de Pompe.
Docteur	Isabelle	LOUBINOUX	NEUROLOGIE : Thérapie cellulaire dans les lésions du système nerveux central
Professeur	Christophe	MARIETTE	CANCER DE L'ESTOMAC : Identification de nouvelles cibles thérapeutiques pour limiter la chimiorésistance
Docteur	Sabine	MEUNIER	TREMBLEMENT ESSENTIEL : Etude en imagerie fonctionnelle de l'impact d'une stimulation externe
Professeur	Claudia	MONTERO-MENEI	MALADIE DE PARKINSON : Evaluation de la thérapie cellulaire
Professeur	Roland	PEYRON	DOULEUR NEUROPATHIQUE : Apport de l'imagerie fonctionnelle
Docteur	Michel	PINSARD	PRELEVEMENT D'ORGANES : Mieux comprendre les effets de la mort encéphalique sur la qualité des greffons
Professeur	Jean-Luc	PUEL	SURDITE : Développement de nouvelles approches précliniques
Professeur	Michel	RIVOIRE	CANCER DU PANCREAS : Utilisation des ultrasons haute intensité pour détruire la tumeur
Professeur	Valérie	TOUITOU	VISION : Etude des mécanismes moléculaires impliqués dans l'ischémie du nerf optique et recherche de neuroprotecteur
Professeur	Véronique	VIATEAU	OS : Thérapie cellulaire appliquée à la restauration osseuse

INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'année 2013 est une année marquée par :

- Un nouveau dispositif de soutien, de nouveaux projets d'innovation et d'amélioration des pratiques de soins des professionnels et l'aboutissement d'un projet novateur ;
- La réalisation d'études permettant de mieux comprendre aujourd'hui la dynamique de changements du monde de la santé et son impact sur les pratiques de soins et d'accompagnement.

Un nouveau dispositif de formation à destination des équipes médicales et paramédicales mutualistes : la Bourse "Avenir Recherche en Soins"

Depuis fin 2011, la Fondation de l'Avenir a engagé, dans ses priorités d'actions, un chantier "dispositif de sensibilisation et de formation", à la démarche de recherche et d'innovation en collaboration avec le Groupement Hospitalier de la Mutualité Française (GHMF) et l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM).

En 2012, quatre journées d'informations et de sensibilisation ont été organisées pour les équipes médicales et paramédicales mutualistes pour mieux connaître et comprendre les principales étapes de mise en œuvre d'une démarche de recherche ou d'innovation. Près de 120 personnes ont participé à ces journées.

A l'issue de cette étape de sensibilisation, la Fondation de l'Avenir a souhaité créer un dispositif de soutien innovant : **la Bourse "Avenir Recherche en Soins"** pour accompagner des établissements hospitaliers mutualistes dans le déploiement de **la Recherche Infirmière et Paramédicale**, nouvelle fonction qui se situe à l'interface de la recherche et des soins.

Devenue aujourd'hui une nécessité dans le champ de la santé, la **Recherche Infirmière et Paramédicale** se définit comme l'étude et l'amélioration des connaissances et des pratiques des soins réalisées dans le cadre de l'exercice professionnel des auxiliaires médicaux. L'objectif de la Fondation de l'Avenir est d'**amener les établissements mutualistes à se positionner comme les acteurs majeurs de la recherche en soins en France**.

Neuf candidats ont été retenus après analyse des dossiers réceptionnés en septembre, provenant de huit établissements de santé mutualistes adhérents au GHMF. Depuis octobre 2013, ils sont amenés à :

- **participer au Diplôme Universitaire "Initiation à la Recherche en Soins"** co-porté par l'Ecole Supérieure de Montsouris (ESM) et l'Université Paris-Est-Créteil Val-de-Marne (UPEC). La formation est organisée en

alternance à raison de sept regroupements sur Paris.

- **mettre en œuvre un projet de recherche en soin** au sein de leurs établissements, en collaboration avec les équipes médicales, correspondant à un mi-temps de leurs activités.

L'enquête BFM sur les transferts de compétence

Dans le cadre de sa mission sociale de soutien de l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement, la Fondation de l'Avenir, en partenariat avec la Banque Française Mutualiste, a souhaité connaître l'opinion et le comportement des Français au sujet du transfert de compétences entre professionnels de santé. Cette enquête, auprès de 1 015 individus, a été menée du 8 au 15 novembre 2013.

Depuis 2004, les professionnels de santé, sans être médecin, sont légalement autorisés sous certaines conditions à prendre en charge des examens ou des soins qui ne relèvent pas de leur formation initiale. Par exemple : un(e) infirmier(ière) peut être habilité(e) à vacciner, le manipulateur d'électroradiologie peut réaliser une échographie abdominale de surveillance, un orthoptiste peut réaliser un bilan optique. La Fondation de l'Avenir a voulu, à travers cette enquête en ligne réalisée par Médiaprim, **connaître la position du grand public**, et donc des bénéficiaires potentiels.

Principaux enseignements de l'enquête

85% des Français ont déjà entendu parler du transfert de compétences.

Les Français ont majoritairement (85%) déjà entendu parler du transfert de compétences mais leur connaissance du sujet est incertaine. En effet, 25% ont eu besoin d'une explication pour se le rappeler car cela ne leur disait rien spontanément, 37% disent savoir vaguement ce que c'est et seulement 23% savent assez bien de quoi il s'agit. **Un tiers des Français** qui ont entendu parler de transfert de compétences **ignorait que ce système existait en France**.

74% des français estiment qu'il s'agit d'une bonne idée.

Le principe de transfert de compétences **est plutôt bien accueilli** : les trois quarts des répondants estiment en effet que c'est une bonne idée. **Ils semblent pourtant manquer de conviction** puisque **16% seulement pensent que c'est une très bonne idée** et 58% pensent que c'est une assez bonne idée. Les hommes, les jeunes et les professions intermédiaires considèrent plus encore que les autres publics que le transfert de compétences est une bonne idée (respectivement 77%, 80% et 83%).

71% des français sont prêts à recourir à ce système pour eux-mêmes.

Surtout pour eux-mêmes, plus que pour leurs enfants

(pour ceux qui en ont). **Les jeunes sont davantage prêts que leurs aînés** (77% des moins de 35 ans et 69% des plus de 35 ans se disent prêts). Principal levier pour les personnes réticentes : **le fait que le professionnel de santé soit encadré par un médecin (surtout si le médecin conserve la responsabilité de la démarche).**

Les personnes ouvertes au transfert de compétences font confiance aux professionnels de santé auxquels ils reconnaissent **une solide expérience** (67%) **et une formation sérieuse** (54%). Ils perçoivent par ailleurs les avantages "pratiques" de la situation : pour 61% d'entre eux, cela **réduirait les délais d'attente**, et pour 52%, ce serait **une solution pour éviter la pénurie médicale.**

Une journée de formation à la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne) à la recherche et l'innovation

Dans la continuité des journées de sensibilisation initiées en 2012 au sein des établissements mutualistes par la Fondation de l'Avenir, un stage de formation spécifique intitulé **"De l'idée à la recherche clinique en établissement de santé privé à but non lucratif"** a été réalisé auprès des établissements de santé privé à but non lucratif à la demande de la FEHAP le jeudi 17 Octobre 2013.

Dans un contexte de développement de la recherche en établissements de santé, cette formation a eu pour objectif de faire le point sur les questions méthodologiques associées à la recherche et à mieux permettre d'appréhender le montage de dossiers pour la réalisation de projets de recherche et d'innovation dans un établissement qu'ils soient cliniques, organisationnels, médicaux ou paramédicaux.

Le dispositif Bourse Recherche Clinique Mutualiste

Cette bourse, dotée de 40 000€, financée par la Mutualité Française depuis 2009 a progressivement évolué pour passer d'une logique d'appel à projets à une logique de construction partagée avec des acteurs terrain sur une thématique forte de santé publique en privilégiant la dimension pluridisciplinaire et multisite.

Deux projets ont été retenus :

Le projet d'"**Etude sur la douleur dans les IVG médicamenteuses**" attribuée à l'équipe du Centre Clothilde Vauthier de la Clinique Mutualiste Jules Verne de Nantes **en 2011**, afin de réaliser une étude sur la prise en charge de la douleur dans les Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG) médicamenteuses. Cette étude comprend deux volets : un volet épidémiologique et un volet sociologique. Son objectif est à la fois de mesurer le niveau de douleurs ressenties par les femmes dans les huit jours qui suivent une IVG médicamenteuse, d'analyser les facteurs démographiques, sociaux et médicaux associés à l'intensité de ces douleurs. L'étude s'est déroulée dans

dix centres (CHU et Cliniques mutualistes) en 2013. Les résultats et analyses sont prévus pour le premier semestre 2014.

Le projet **"d'Evaluation des effets du parcours de rééducation/réadaptation en déficience sensorielle (visuelle et auditive)"** remise, en 2012, à **Claire Le Bastard**, psychologue au Centre Régional Basse Vision/Troubles de l'Audition de la Mutualité Anjou Mayenne à Angers pour ses travaux portant sur l'évaluation des effets du parcours de rééducation et de réadaptation en déficience sensorielle sous l'angle de la qualité de vie et du processus psychologique d'adaptation au handicap. L'objectif est de construire, tester et valider un outil de mesure de la qualité de vie de référence pour les personnes atteintes de déficience sensorielle, outil diffusable, par la suite, au sein des établissements de soins de suite et de réadaptation. L'étude est dans sa phase de réalisation.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Depuis 2010, la Fondation de l'Avenir met en place un système de diffusion et de valorisation de l'information scientifique à destination du grand public et de ses partenaires. Elle applique ainsi très concrètement son projet stratégique en orientant les événements qu'elle organise en tenant compte de ses deux piliers : la Recherche Médicale Appliquée (RMA) et l'Innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement (IPSA).

Les assemblées générales des partenaires

Comme chaque année, d'avril à septembre, la Fondation de l'Avenir a accueilli favorablement les invitations de ses partenaires* à promouvoir ses actions auprès des adhérents lors des assemblées générales.

Certains ont mis à disposition un stand et ont permis la diffusion de documentations et d'appels aux dons comme la MGEFI lors de manifestations locales, la MFP, la MGP et la FNMI.

D'autres ont accordé un temps de parole à un chercheur afin qu'il présente directement ses travaux. La MGFI Eure a ainsi accueilli le **docteur Stéphane Bardet** à Evreux, l'AFCM le **professeur Eric Allaire**, et le **docteur Annabel Dunbavand** à la MPCDC à Paris.



Certaines assemblées générales ont aussi été l'occasion de renouveler le soutien entre une mutuelle et la Fondation de l'Avenir. L'AMF et l'AFCM ont par exemple remis au cours de leurs assemblées générales un chèque à la Fondation pour financer un projet de recherche médicale appliquée, issue de l'appel d'offres 2013.

* La Fondation a participé en 2013 aux assemblées générales de MPCDC, AFCM, Mutac, FNMF, MGEFI, FNMI, AMF, MGP, Matmut, MFP, MGEFI Eure, BFM.

La bourse Casden du jeune chercheur



Depuis 2005, la CASDEN, banque coopérative des personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, marque son soutien à la Fondation de l'Avenir par le biais d'une bourse du jeune chercheur. D'une dotation de 20 000€, cette bourse est attribuée au chercheur le plus jeune, choisi parmi les projets les mieux notés de l'appel d'offres recherche médicale appliquée de la Fondation de l'Avenir. En 2013, les 4^e et 5^e bourses Casden du jeune chercheur ont été remises.

Au titre de l'année 2012, la 4^e bourse a été remise le jeudi 24 janvier 2013, au **docteur Hanna Hlawaty** pour ses travaux qui visent à réparer les atteintes des petites artères chez les patients atteints de maladies cardiovasculaires, recherches menées en partie à l'Université Paris 13 de Bobigny.

La 5^e Bourse Casden a été remise le jeudi 6 juin à Toulouse au **docteur Florent Charot** pour ses travaux sur les effets d'un nouveau dérivé estrogénique dans le traitement de l'ischémie artérielle (baisse de l'oxygénation et de l'apport de nutriments).

La bourse Harmonie Mutuelle

Le 20 septembre, à la veille de la Journée Mondiale de la maladie d'Alzheimer, la 4^e Bourse "Harmonie Mutuelle Alzheimer" a été remise au **professeur Caroline Hommet**, du CHRU de Tours, pour son projet intitulé "la neuroinflammation : un possible acteur du déclin cognitif dans la maladie d'Alzheimer". Le projet devrait permettre de mieux comprendre les processus cellulaires qui

interviennent au niveau cérébral, chez le sujet âgé et dans les stades très précoces de la maladie d'Alzheimer et ainsi permettre **d'améliorer le diagnostic précoce et de proposer une prise en charge adaptée**.

La campagne Stop Alzheimer

Le soutien d'Harmonie Mutuelle dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer a pris une dimension nouvelle avec la **campagne "Sans mémoire le silence"**. Cette campagne, réalisée par l'Agence Hérésie, a été déclinée sur les écrans de cinéma, de télévision et sur le web. Le 12 septembre, une conférence de presse a eu lieu au Cinéma des Cinéastes, à Paris, en présence des acteurs et du réalisateur de la campagne. Si cette campagne s'est achevée fin novembre 2013, elle n'en a pas pour autant fini de marquer les esprits. En effet, **elle a été primée trois fois** par les professionnels français et internationaux :

- l'association professionnelle Entreprise et Communication lui a décerné le **prix d'honneur pour la catégorie "intérêt général"** (notre photo : l'équipe d'Harmonie Mutuelle, l'agence Hérésie, et la Fondation de l'Avenir).
- Le **premier prix** dans la catégorie TV / Cinéma du Grand Prix de la Communication Solidaire.
- Le **troisième prix** dans la catégorie Public Interest aux Epica Awards, un prix créatif international.

Les films primés sont accessibles sur Internet à l'adresse : <http://www.stop-alzheimer.org>

Journées de l'Avenir avec la LNB

Pour la 7^e année consécutive, la **Fondation de l'Avenir et la Ligue Nationale de Basket** ont organisé les Journées de l'Avenir. **34 matches de championnat de France de Pro A et de Pro B** ont ainsi été placés sous l'égide de la Fondation de l'Avenir durant tout le mois d'avril. En hommage à **Thierry Rupert**, décédé d'un problème cardiaque, la LNB et la Fondation de l'avenir ont décidé d'axer l'ensemble des dons vers la recherche sur ces pathologies.



Ainsi, dans le cadre de ces Journées de l'Avenir, des joueurs de la JSF Nanterre et du Paris-Levallois ont participé à une visite du centre de cardiologie pédiatrique de l'Hôpital Necker à Paris, dirigé par le **docteur Younes Boudjemline**.

En plus des appels aux dons, relayés par l'ensemble des clubs de Pro A et Pro B, certains coups d'envoi des matchs ont été donnés par **des ambassadeurs et partenaires de la Fondation : Jean-Claude Simon** (secrétaire général honoraire) à Toulon, **Michel Sirven** (vice-président de la Fondation) à Paris, **Michel Duret** (secrétaire général de l'Union Territoriale Savoie) à Aix-les-bains, **Jean-Marc Gasteix** (Mutualité Française Aquitaine) à Bordeaux, **Hervé Gabet** (président de l'union territoriale Ardennes) à Charleville-Mézières, **Dominique Letourneau** (président du directoire de la Fondation) à Pau, **Marc Chaveroux** (directeur régionale de la MFP) au Mans et **Christiane Hubert** (Mutuelle Adrea) à Bourg-en-Bresse. Le montant total des dons, entièrement reversés aux projets soutenus par la Fondation de l'Avenir, a été symboliquement remis au cours du troisième match de la finale de Pro A entre Nanterre et Strasbourg.

Les visites de laboratoires

Toujours dans l'idée de rendre l'information scientifique accessible au plus grand nombre, et pour valoriser les projets de recherche qu'elle soutient, la Fondation de l'Avenir propose à ses partenaires de rencontrer les équipes de chercheurs. En 2013, plusieurs projets ont connu des avancées significatives (voir page 14 et suivantes). L'une d'entre elles concerne les chercheurs de l'équipe du **professeur Catherine Chaussain** (EA2496 - Université Paris Descartes) et de **Didier Letourneur** (Inserm U698 - Université Paris Diderot) pour leur travaux relatifs à la pulpe dentaire artificielle.



Ce projet a pour objectif de déterminer le devenir des cellules souches pulpaire implantées dans la dent grâce à l'imagerie nucléaire et à l'IRM. Grâce à une technique de bio-ingénierie, les chercheurs ont élaboré une pulpe artificielle à partir de cellules souches pulpaire, préalablement marquées avec un traceur radioactif couramment utilisé chez l'homme, puis ensemencées dans une matrice de collagène pour une culture tridimensionnelle. Ils l'ont ensuite implantée dans la molaire d'un spécimen dont la pulpe dentaire avait été préalablement retirée. Pour la première fois, les chercheurs ont pu observer le devenir des cellules implantées dans la dent grâce à une technique

d'imagerie nucléaire. Des analyses ont mis en évidence la valorisation de cette pulpe artificielle qui permet une revascularisation et une réinnervation, garantes de la pérennité et de la fonctionnalité de la dent.

Cette étude suscite beaucoup d'espoirs et ouvre des pistes de recherches complémentaires sur les maladies rares, génétiques, cardiovasculaires et diabétiques.

6^e édition des Prix des Chirugiens de l'Avenir



La Fondation de l'Avenir a remis, le 28 novembre 2013, les Prix des Chirugiens de l'Avenir aux étudiants les plus prometteurs du Master 2 de Sciences Chirurgicales (Universités Paris Sud et Paris Est-Créteil) dans la salle du conseil de l'Université Paris Descartes (Paris 5^e).

Cet événement organisé en partenariat avec les Universités Paris Sud et Paris Est-Créteil, représentées par le **professeur Eric Allaire**, avec le soutien de l'Académie Nationale de Chirurgie, représentée par son président, le **professeur François Richard**, a été animé par le vice-président du directoire de la Fondation de l'Avenir, **Michel Sirven**.

La cérémonie a débuté après la conférence du **professeur Jean-Baptiste Michel**, directeur de l'Inserm U698, sur le thème de l'impact de l'évolution des espèces sur la pathologie vasculaire humaine.

Comme chaque année, les prix étaient répartis en trois parcours : Neurosciences, Cancérologie et 3R (Régénération, Réparation, Remplacement). Le lauréat du parcours Neurosciences, **Nathalie Badois-Lacarrière**, a reçu son prix des mains de **Véronique Faure-Gueye** (vice-présidente du directoire de la Fondation de l'Avenir) et du **professeur Evelyne Emery** (responsable du parcours Neurosciences du master). Son travail portait sur la réhabilitation des paralysies faciales par thérapie cellulaire.

Annabel Dundavand, conseillère aux affaires médicales auprès du directoire de la Fondation, et le **professeur**

Marc Pocard, responsable du parcours Cancérologie du master, ont eu l'honneur de remettre le prix du parcours Cancérologie à **Thibault Voron**, pour son travail sur l'impact des traitements anti-angiogéniques sur l'épuisement des lymphocytes.

Le prix du parcours 3R a été remis à **Guillaume Luc**, par le professeur **Emmanuel Martinod**, responsable du parcours 3R du master et par **Anne Mounolou**, secrétaire générale de la Fondation. Son étude portait sur la mise en œuvre de différents procédés de fabrication d'une matrice œsophagienne naturelle.

Enfin, le prix spécial du Jury a été décerné à **Elsa Faure**, des mains du **professeur Guy Magalon** et de **Dominique Letourneau**, respectivement vice-président du conseil scientifique et président du directoire de la Fondation de l'Avenir. Son travail portait sur l'évaluation de la mise en place d'un nouveau stent aortique.

8^e congrès de la Fondation de l'Avenir



Tous les deux ans, la Fondation de l'Avenir organise un congrès médical, avec le soutien de la Matmut et en partenariat avec l'Académie Nationale de Chirurgie, et convie l'environnement mutualiste pour lui présenter les travaux effectués par les chercheurs qu'elle finance. Cette journée est entièrement tournée vers l'avenir de la médecine et de la recherche chirurgicale.

Depuis plus de 25 ans, la Fondation de l'Avenir joue le rôle indispensable de passerelle entre la recherche fondamentale et l'application concrète du soin au bénéfice du plus grand nombre de patients. Aussi pour son 8^e congrès, la Fondation a mis en valeur les progrès en chirurgie autour de deux thématiques : la thérapie cellulaire et la chirurgie ambulatoire (et l'impact sur l'organisation). Cette journée a débuté par la projection d'un film d'animation sur les cellules souches, et a été suivi par un panorama des projets de thérapie cellulaire soutenus par la fondation, présenté par le **docteur Catherine Le Visage**, directeur de recherche Inserm UMR 791 à Nantes

et membre du conseil scientifique de la Fondation de l'Avenir. Puis le **professeur François Pattou**, directeur de l'UR 859 au CHRU Lille est intervenu sur les enjeux actuels de la thérapie cellulaire dans un environnement réglementaire de plus en plus strict.

Les docteurs **Marlène Durand** (CHU Bordeaux), **Aurélié Daumas** (Hôpital Nord de Marseille), **Adeline Decambron** (CHU Vétérinaire de Maison Alfort) et **Song Liu** (Inserm U788 Paris) ont animé une table ronde sur la thérapie cellulaire dont le **professeur Guy Magalon**, vice-président du conseil scientifique de la Fondation de l'Avenir fut le grand témoin.

L'après-midi, le **professeur François Richard**, président de l'Académie Nationale de Chirurgie, a ouvert les débats de la table ronde sur la chirurgie ambulatoire, en présence des docteurs **Jérôme Villemot** (Clinique Haguenau), **Henri Cohen** (IMM), **Marc Beaussier** (Hôpital Saint Antoine Paris) et **Claire Daviron** (Hospi Grand Ouest), qui ont commenté les pratiques actuelles et l'impact sur l'organisation de la chirurgie ambulatoire. **Myriam Combes**, responsable du département de chirurgie vasculaire à l'Institut Mutualiste Montsouris a été le grand témoin de cette table ronde.

Le **professeur Pierre Bonfils**, président du conseil scientifique de la Fondation de l'Avenir, a clôturé le congrès. Pour la première fois depuis la création des congrès de la Fondation, l'intégralité des échanges est consultable sur le site Internet de la Fondation de l'Avenir.

Journées d'étude : "Gérontopôles : hier, aujourd'hui et demain ? Bilans et perspectives"

A l'initiative de l'Ecole Supérieure Montsouris (ESM) et du réseau Générations Mutualistes, **Dominique Letourneau**, président du directoire de la Fondation de l'Avenir et le **professeur Yves Matillon**, directeur de l'EA 4128 "Santé, Individu et Société" Université de Lyon, ont animé la journée d'étude "Gérontopôles : hier, aujourd'hui et demain ? Bilans et perspectives". Placée sous le haut patronage et en présence de Madame la Ministre Déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie, **Michèle Delaunay** ainsi que **d'Etienne Caniard**, président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, cette journée d'étude réunissait pour la première fois les différents acteurs médicaux et administratifs des gérontopôles existants ou en cours de création. Le but était de coordonner les compétences de chacun des acteurs et d'imaginer un modèle d'organisation au niveau national prenant en compte l'enjeu européen et international afin de faire des gérontopôles des pôles d'excellence.

RESSOURCES

Les ressources de la Fondation de l'Avenir **ont progressé de 34% par rapport à 2012**. Le modèle économique de la Fondation de l'Avenir a la particularité de **s'appuyer essentiellement sur l'environnement mutualiste** : 69% des ressources issues de la générosité publique sont des dons ou des legs effectués par des adhérents mutualistes et le mécénat, qui représente 25% des ressources, réalisé majoritairement par des mutuelles ou fédérations mutualistes.

RÉPARTITION DES RESSOURCES 2013 : 6 340 K€



- Ressources collectées auprès du public - dons et legs : 4 393 K€
- Autres produits - produits financiers : 1 585 K€
- Autres fonds privés - mécénat : 380 K€

RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Près de 4 400 K€ ont été collectés auprès du public en 2013, soit une progression totale de plus de 85%. 53% de ces ressources sont des dons, 47% des legs.

Dons

La collecte de dons (de la Fondation de l'Avenir et des fondations qu'elle abrite) s'élève à **2 333 K€, soit une progression de 3,8%** par rapport à 2012. La Fondation de l'Avenir collecte les dons **auprès des particuliers** essentiellement par marketing direct. La Fondation s'adresse aux donateurs fidèles tout au long de l'année, à travers l'envoi du Fonder l'Avenir et de dépliants thématiques. Comme chaque année, les nouveaux donateurs ont reçu une carte de donateur. Pour la première fois, une démarche téléphonique a été mise en place auprès de ces nouveaux donateurs, pour les remercier de leur premier don.

Un nouveau comité de soutien a été créé pour financer le projet du **docteur Quentin Denost** (Bordeaux) sur le cancer colorectal.

Enfin, les campagnes de prospection ont été réalisées, comme c'est d'usage à la Fondation, à partir des **fichiers d'adhérents mis à disposition gracieusement par les mutuelles**. Ces mailings ont permis d'obtenir 14 000 nouveaux donateurs.

Plusieurs actions ponctuelles ont été lancées en cours d'année, afin de tester de nouveaux modes de collectes auprès des particuliers :

- Collecte dans un Service de Soins et d'Accompagnement Mutualiste (SSAM) : un test de collecte pour financer un atelier thérapeutique a été réalisé dans l'établissement Les Ormes à Lyon.
- Collecte en ligne à l'occasion des Journées de l'Avenir et de la campagne menée avec Harmonie Mutuelle www.stop-alzheimer.org

Les dons des Fondations abritées sont des dons spontanés résultant des actions menées par les fondateurs. Le total des dons des Fondations abritées est de 100 K€ pour 2013.

Legs

Alors que la Fondation avait perçu 115 K€ en 2012 au titre des legs, **2 060 K€ ont été perçus en 2013**, dont 1 042 K€ affectés à des thématiques de recherche. Dans l'impossibilité de savoir s'il s'agit d'une évolution structurelle des ressources liées aux legs ou simplement d'un effet conjoncturel de deux ou trois legs importants, le conseil de surveillance a souhaité poser une doctrine sur l'utilisation des fonds issus des legs en intégrant des

modalités de décaissement pluriannuel.

Ainsi, parmi les décisions prises, **la création de quatre bourses de doctorant**, pour financer des étudiants en thèse pendant deux années (2014 et 2015) :

- La bourse "legs Deroche" pour la recherche en neurologie ;
- La bourse "legs Deroche" pour la recherche en ophtalmologie ;
- La bourse "Legs Caravati" pour la recherche en cancérologie ;
- La bourse "Legs Caravati" pour la recherche médicale appliquée.

Enfin, comme chaque année, la Fondation de l'Avenir a rendu hommage aux légataires à l'occasion de la Toussaint, dans la presse quotidienne.

Il convient de noter que les légataires sont majoritairement des donateurs de la Fondation de l'Avenir, et par conséquent des adhérents mutualistes.

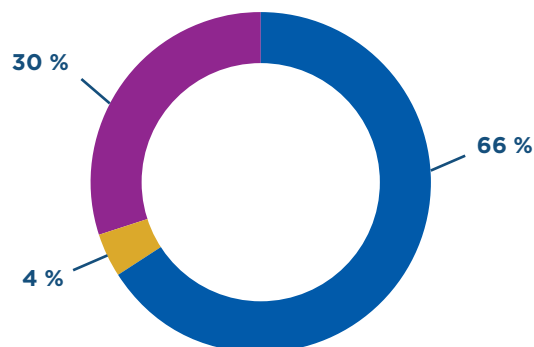
AUTRES FONDS PRIVÉS

Mécénat

Les fonds privés de la Fondation de l'Avenir proviennent de mécénats. Les mécènes sont majoritairement issus de l'environnement mutualiste. La Fondation de l'Avenir leur propose un panel de dispositifs de soutien, financiers ou en nature, qu'ils peuvent combiner à leur gré :

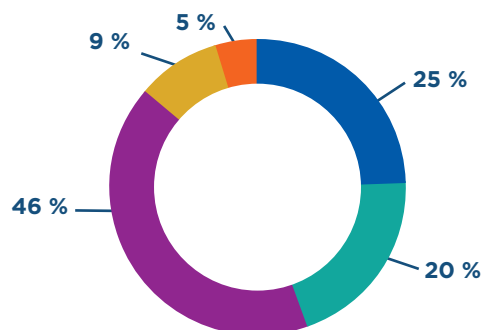
- La convention de mécénat financier ;
- La création d'une Fondation abritée sous égide de la Fondation de l'Avenir ;
- Le prêt de fichiers ;
- La mise en place de produits partagés.

CARTOGRAPHIE DES MÉCÉNATS



- Mécènes de la Fondation via un dispositif de soutien
- Mécènes de la Fondation combinant deux dispositifs de soutien
- Mécènes de la Fondation combinant trois dispositifs de soutien

CONVENTIONS DE MÉCÉNATS



- Spécifiques financiers
- Prêts de fichiers
- Produits partage
- Fondation abritée
- Spécifique non financier

Les mécénats en numéraire

La collecte de fonds issue de ces mécénats est en recul de 3,3 % par rapport à 2012. Cette légère baisse s'explique notamment par le regroupement de certaines mutuelles mais aussi par la création de nouvelles Fondations abritées au cours du second semestre qui démarreront leur activité à partir de 2014.

En 2013, le conseil de surveillance de la Fondation de l'Avenir a ratifié la création de :

- La Fondation Visaudio le 25 avril 2013 ;
- La Fondation Mutac le 19 septembre 2013 ;
- La Fondation de la Mutuelle Générale le 19 décembre 2013.

Pour pérenniser ses liens privilégiés avec ses mécènes, la Fondation de l'Avenir mène des actions tout au long de l'année comme par exemple :

- Des visites de laboratoires pour créer du lien entre financeur et financé ;
- La diffusion de contenu grand public pour permettre l'appropriation des projets financés par tous ;
- La diffusion de l'écho de la Fondation chaque semaine pour maintenir chacun informé.

La Fondation de l'Avenir a été financièrement soutenue en 2013 par 20 mécènes* issus essentiellement de l'environnement mutualiste.

* AFCM (Association Française de Cautionnement Mutuel) ; AMF (Assurance Mutuelle des Fonctionnaires) ; BFM (Banque Française Mutualiste) ; Casden ; Eovi ; FNMI (Fédération Nationale des Mutuelles Interprofessionnelles) ; FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) ; Groupe Chèque Déjeuner ; Harmonie Mutuelles ; Mutuelle des Agents des Impôts ; Matmut ; Mutuelle Existence ; Mutualité Fonction Publique ; Mutualité Française du Calvados ; Mutualité Française Seine Maritime ; Mutuelle Nationale Territoriale ; Mutac ; Ofi Aset Management ; UMC et Visaudio.



Les mécénats en nature

Les campagnes de prospection de la Fondation de l'Avenir s'appuient exclusivement sur le prêt de fichiers des mutuelles. En 2013, 12 mutuelles* et une fédération* se sont engagées aux côtés de la Fondation de l'Avenir et lui ont apporté leur soutien en lui permettant d'envoyer un message de sensibilisation à certains de leurs adhérents.

Près de 13 000 adhérents ont fait un don en faveur de la recherche médicale appliquée, à la suite de cette campagne d'appel à dons.

**Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique ; Harmonie Mutuelle ; Mutuelle Civile de la Défense ; Mutuelle Centrale des Finances ; Mutuelle Générale de l'Economie des Finances et de l'Industrie ; Mutuelle Générale de l'Education Nationale ; Mutuelle Générale Environnement et Territoire ; Mutuelle du Ministère de la Justice ; Mutuelle Nationale Aviation Marine ; Mutuelle du Personnel de la caisse des Dépôts et Consignations ; Mutuelle Générale ; Mutuelle Nationale Territoriale et SMAR – Harmonie Mutuelle*

Les produits partagés

La Fondation de l'Avenir s'appuie également sur l'environnement mutualiste pour collecter des ressources via des produits partagés.

Trois partenaires se mobilisent de cette manière auprès de la Fondation de l'Avenir : la Banque Française Mutualiste, OFI et Mutac.

Le fonds ISR Avenir Partage

La Fondation de l'Avenir a mis en place un mode de financement original au bénéfice de la recherche médicale : le fonds commun de placement "Avenir Partage ISR" (Investissement Socialement Responsable). Il permet au souscripteur (entreprises issues de l'économie sociale) de rétrocéder annuellement, sous forme de dons, 2% de la valeur liquidative du fonds au profit de la Fondation. Le souscripteur bénéficie alors d'un crédit d'impôt égal à 60% du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.

Ce fonds éthique, initié par la Banque Française Mutualiste, et géré par OFI permet d'assurer l'optimisation des performances financières tout en garantissant la sélection d'un portefeuille de valeurs d'entreprises notées sur leur engagement en termes d'Investissement Socialement Responsable. Ce fonds a reçu en 2009 le label Finansol et a été ouvert aux particuliers. Au 31 décembre 2013, les souscripteurs de ce fonds étaient : BFM, MGEFI, MG, MNT, Matmut, MGET, Smar, CNG, Mutuelle des douanes, FNMI, SMIP, Mutuelle Normandie, Mutualité française Doubs, MMJ, MNAM, Masfip, MNFCT, Mutuelle Française du Calvados, Mutac, MUTLOG, Apreva, MGAS, FNMF, Mutex, Mutuelle de la RATP, AFCM.

Le livret BFM Avenir

Afin de poursuivre son action solidaire, la BFM a développé avec la Société Générale un service novateur : **le service d'épargne solidaire destiné à favoriser les dons versés aux associations**. Sa commercialisation a démarré le 1^{er} décembre 2010. La Fondation de l'Avenir est bénéficiaire de cette offre, les clients BFM et SG peuvent désormais lui reverser tout ou partie des intérêts de leurs livrets. Le capital épargné par le client BFM – SG reste intact et il se voit adresser un reçu fiscal.

En juin 2013, la Matmut a créé le programme triennal "Avenir Matmut pour la recherche en pédiatrie". Durant trois années, 150 000€ ont été consacrés aux travaux du **professeur Alain Taleb** "Hémangiomes de l'enfant : nouvelle approche thérapeutique ciblée par les bêta-bloqueurs".

L'équipe du **professeur Alain Taleb** a mis en évidence, en 2008, l'efficacité spectaculaire du propranolol (bétabloquant) sur certains hémangiomes graves du nourrisson. Le programme "Avenir Matmut pour la recherche en pédiatrie" avait pour objectif de permettre de mieux comprendre le mécanisme d'action de ce bêta bloquant et de mettre au point un traitement simple d'administration, véritable alternative médicale à la chirurgie. Les avancées permises grâce à ce soutien seront dévoilées en fin d'année 2014.

La Matmut s'est d'ores et déjà réengagée auprès de la Fondation de l'Avenir pour la création d'un nouveau programme triennal à compter de 2014 : "Avenir Matmut pour la recherche en psychiatrie"

ACTIVITÉS DES FONDATAIONS ABRITÉES EN 2013

FONDATION PAUL BENNETOT/ P30
FONDATION SANDRINE CASTELLOTTI/ P35
FONDATION EOV/ P36
FONDATION MUTAC/ P36
FONDATION VISAUDIO/ P37

FONDATION PAUL BENNETOT

RECHERCHE MÉDICALE

Quatre projets, débutés les années précédentes, ont eu des avancées en 2013 :

“Etude de reproductibilité de la force des muscles de la hanche en Isocinétisme” - CMRF d'Albi - UMT - Mutualité Tarnaise (2009).

Ce projet a permis de développer un protocole d'évaluation de la force des muscles de la hanche au sein de l'établissement.

“Déambulateur Charlemagne : étude de l'effet comparé d'un déambulateur postérieur avec une assise” - IEM Charlemagne de Ballan-Miré - Mutualité Française d'Indre et Loire (2010).

La construction des trois prototypes déambulateurs a été achevée et l'ensemble des autorisations administratives et réglementaires (CNIL, CCTIRS et CPP) nécessaires à l'étude ont été validés par les autorités compétentes.

“Etude de l'efficacité d'une prise en charge neuropsychologique chez des patients ayant subi un traumatisme crânien léger (TCL)” - IRME de Paris (2011).

Cette étude est dans sa dernière phase de réalisation. Au cours de l'année 2013, 221 TCL ont été recrutés et 181 TCL ont bénéficié d'un deuxième bilan. Comme prévu initialement dans l'étude, le groupe de patients à mauvais pronostics a été divisé en deux sous-groupes : 34 patients à mauvais pronostics ont pu bénéficier d'une prise en charge rééducative et neuropsychologique. Les tendances en termes de résultats soulignent une amélioration de la qualité de vie des TCL pris en charge. Les résultats et analyses définitives seront valorisés au cours d'un congrès sur la prise en charge des TCL.

“Conception d'un système d'aide à la décision pour le choix de l'interface de commande du bras Jaco. Evaluation d'un bras robotique d'assistance à la manipulation en situation d'usage” - CENRob de Montpellier - Groupe Languedoc Mutualité (2011).

Les perspectives de l'étude sont d'offrir aux thérapeutes

un outil décisionnel pour mettre en adéquation l'interface de commande et les capacités fonctionnelles résiduelles du patient. L'année 2013 a permis de choisir l'interface de commande du bras Jaco et réaliser le protocole d'évaluation, actuellement en cours de validation aux Comités de Protection des Personnes (CPP). Le projet est prolongé jusqu'en août 2014.

En 2013, la Fondation Paul Bennetot a également poursuivi son travail au sein du groupe **“Jeunes et accidents : génération risques ?”**. Depuis 2011, trois fondations de l'économie sociale et solidaire - les Fondations MAIF, Macif et Paul Bennetot - coopèrent pour mieux prévenir les accidents, soigner leurs victimes puis les accompagner.

Dans le cadre de sa contribution, la Fondation Paul Bennetot a élargi sa cartographie de l'offre de soins en dehors des établissements mutualistes sur le sujet de la prise en charge des jeunes ayant subi un accident suite à une pratique sportive. Des entretiens avec des professionnels de santé de médecines physiques et de réadaptation (et sportive), dans le cadre de visites (SSR de Chatillon, Centre Jacques Calvé à Berck-sur-Mer), mettent en avant des besoins mal couverts dans le champ de l'organisation et des pratiques de soins en faveur de jeunes accidentés sportifs. Une réflexion est engagée autour d'un projet de modélisation d'une pratique de prise en charge de référence pour les professionnels de la rééducation et de la réadaptation.

Enfin, le comité de gestion a validé le financement d'un projet issu de l'appel à projets au titre de 2013

“Etude longitudinale de la corrélation entre l'évolution des fonctions cognitives et de la structure de la substance blanche chez des patients ayant subi un traumatisme crânien modéré à grave, avec des lésions de disconnection” - CHU de Clermont-Ferrand - Laboratoire IGCNC - Les acteurs de soins du sanitaire et du médico-social (CH, SSR, SAMSAH) (2013).

La durée de la prise en charge en rééducation cognitive des traumatisés crâniens reste empirique sur des constats cliniques. L'objectif de ce projet est d'étudier la corrélation entre les bilans neuropsychologiques et les données de l'imagerie IRM avec tenseur de diffusion qui permet de “mieux” déterminer la prise en charge rééducative des traumatisés crâniens modérés ou grave. Un suivi d'une cohorte de 20 patients sur 24 mois est prévu. Les avancées espérées permettront d'envisager de nouvelles approches dans la prise en charge de ces patients ayant souffert d'un traumatisme crânien.

INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Appel à projets Traumatologie et Dépendance de la Fondation Paul Bennetot

L'orientation de l'appel à projets est dans le champ de la traumatologie et dépendance depuis 2011. Cinq projets ont été retenus, dont trois au titre des appels à projets 2012 (validés en début d'année 2013) et trois autres en novembre 2013.

Trois projets se sont inscrits dans la thématique de **l'innovation technologique dans la prise en charge :**

“Etude des effets de la supplémentation informationnelle délivrée par une canne sur les paramètres du patron de marche chez les personnes âgées” pour le Pôle Gériatrie et Soins de Suite (GEST) de l'Hôpital Sainte Marguerite de l'Assistance Publique de Marseille et l'Institut des Sciences du Mouvement Etienne Jules Marey. A partir de l'observation de l'information sensorielle générée par l'utilisation d'une canne en “toucher léger”, il s'agit de déterminer comment améliorer les paramètres de la marche de la personne âgée.

“Le rôle des informations sensorielles comme outils de rééducation dans la prise en charge des patients dépendants hémiparétiques” de la Faculté des Sciences et du Sport (FSS), de l'Institut des Sciences du Mouvement Etienne Jules Marey (ISM) et du Centre de Rééducation Fonctionnelle de Valmante. Ce projet cherche à apporter des outils de compréhension de

l'intégration de l'information sensorielle dans l'élaboration des stratégies posturales et ainsi proposer de nouvelles stratégies rééducatives.

“Smartwrite : évaluation de l'efficacité des logiciels d'optimisation de la vitesse de texte sur l'outil informatique et d'un programme de rééducation ciblée pour les personnes blessées médullaires cervicaux” de l'hôpital Raymond Poincaré, le Centre d'Investigation Clinique et Innovation Technologique (CIC-IT) et la Plate-forme Nouvelles Technologies et d'innovation technologique. Ce projet vise à optimiser des logiciels de prédiction de mots pour les patients tétraplégiques et évaluer l'efficacité d'un programme de rééducation ciblée réduisant la charge attentionnelle engendrée par le logiciel de prédiction des mots.



FONDATION
Paul Bennetot

*La Fondation du
Groupe Matmut*

Trois projets sont orientés sur l'amélioration des parcours et pratiques de prise en charge :

"Evaluation d'un service médico-social innovant : Esprad-chute" du groupement des hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille et CHRU de Lille. L'objectif de ce projet est d'évaluer un dispositif de prise en charge réalisé au domicile du patient âgé pour prévenir et réduire les chutes.

"Prise en charge des handicaps moteurs en actions coordonnées en gynécologie" de l'Institut Mutualiste Montsouris (IMM). L'objectif de l'étude est de décrire les modalités de prise en charge gynécologique et les besoins de santé des femmes en situation de handicap moteur, sensoriel auditif et visuel ou de handicap mental des femmes participant à la consultation "gynécologie - handicap".

"La démarche précoce d'insertion socioprofessionnelle auprès des personnes hospitalisées en établissements de soins de suite et de réadaptation et atteintes d'un handicap sensoriel". Ce projet a pour objectif de modéliser un dispositif d'accompagnement auprès des handicaps sensoriels.

"Conditions et supports d'implantation d'un dispositif de case management au sein d'une filière de prise en charge de personnes cérébro-lésées sur le territoire angevin" - Centich d'Angers - La Mutualité Française Anjou Mayenne (2011).

Cette étude a permis de valider l'efficacité d'un dispositif de parcours de soins coordonné pour les situations complexes des personnes cérébro-lésées et de dégager des recommandations pour initier la mise en œuvre d'un dispositif similaire sur un autre territoire.

Deux autres projets ont obtenu des résultats au cours de l'année 2013 :

"Plan Amélioration Qualité Escarre" - CMRN Propara de Montpellier - Languedoc-Mutualité Groupe (2009).

Les personnes lésées médullaires demeurent tout au long de leur vie des personnes vulnérables à haut risque d'escarre. L'enjeu est de limiter les récurrences en matière d'escarre tant sur le plan médical (comorbidité associée) que sur le plan économique (allongement des durées de séjour, ré-hospitalisations multiples). Ce projet s'est intéressé à développer une démarche éducative de prévention et de traitement des escarres au sein d'établissements de santé mutualistes par la réalisation d'un guide pratique à l'attention des professionnels de santé.

En phase de relecture, ce guide intitulé **"Prévention et traitement de l'escarre chez une personne affectée d'une pathologie neurologique. Réalisation d'un guide pratique du professionnel de santé pour améliorer la qualité de prise en charge par une démarche éducative"** doit paraître courant 2014.

"Analyse comparative d'une prise en charge de type remédiation cognitive versus groupe de parole chez des patients atteints de sclérose en plaques porteurs de troubles cognitifs non démentiels" - CMRRF de Kerpape - Mutualité Française Finistère Morbihan (2012).

C'est une étude prospective, contrôlée et randomisée, centrée sur une nouvelle technique de prise en charge des patients porteurs de la sclérose en plaques. Une pré-étude de validation du critère de jugement principal en langue française est en cours de réalisation avant le lancement de l'étude.

En 2013, le comité de gestion a validé le financement de cinq nouveaux projets dont deux sont issus de l'appel à projets de 2012 :

"Etude des effets de la supplémentation informationnelle délivrée par une canne sur les paramètres du patron de marche chez les personnes âgées" - Pôle Gériatrie et Soins de Suite de l'Hôpital Sainte Marguerite de l'APHM - Institut des Sciences du Mouvement de Marseille

"La démarche précoce d'insertion socioprofessionnelle auprès des personnes hospitalisées en établissements de soins de suite et de réadaptation et atteintes d'un handicap sensoriel" - Association Comète France - Centre Régional Basse Vision, Troubles de l'Audition (CRBVT) - Mutualité Française Anjou Mayenne

"Le rôle des informations sensorielles comme outils de rééducation dans la prise en charge des patients dépendants hémiparétiques" - Faculté des Sciences et du Sport de Marseille - Institut des Sciences du Mouvement



de Marseille - Centre de Rééducation Fonctionnelle de Valmante

“Smartwrite : évaluation de l’efficacité des logiciels d’optimisation de la vitesse de texte sur l’outil informatique et d’un programme de rééducation ciblée pour les personnes blessées médullaires cervicaux”

- APHP site Raymond Poincaré de Garches - Centre d’Investigation Clinique et Innovation Technologique
- Plateforme Nouvelles Technologies et d’innovation technologique.

“Evaluation d’un service médico-social innovant : Esprad-chute” - GHICL de Lille - CHRU de Lille.

Bourse Paul Bennetot

Deux projets financés au titre de 2012 ont avancé significativement :

“Etude des besoins éducatifs à distance d’un accident vasculaire cérébral (AVC) droit avec Négligence Spatiale Unilatérale et/ou Anosognosie” - Centre SSR MGEN Pierre Chevalier

Dans le cadre de programme d’Education Thérapeutique Classique, des répercussions sur la capacité d’apprentissage des personnes victimes d’AVC hémisphère droit avec NSU (Négligence Spatiale Unilatérale) et/ou Anosognosie sont constatés. L’objectif principal de cette étude est de mieux analyser les besoins éducatifs des personnes ayant eu, plus d’un an auparavant un AVC hémisphère droit avec NSU et/ou Anosognosie. L’étude qualitative réalisée en 2013 a permis d’identifier les besoins éducatifs des personnes malades et des besoins spécifiques des aidants et les intégrer au programme d’éducation thérapeutique de l’établissement.

“Accueil ordinaire en crèche de jeunes enfants déficients sensoriels” - Mutualité Française du Gard (2012).

Ce projet a pour objectif de construire un dispositif d’accueil adapté et de coordonner les différents intervenants du social, médico-social et médical autour de l’enfant. Le dispositif d’accueil a été élaboré (construction d’un livret d’accueil, formation des professionnels, mise en place d’ateliers) et le travail d’articulation avec les professionnels de santé est en cours.

En 2013, le comité de gestion a validé le financement d’un nouveau projet:

“Prise en charge des handicaps moteurs en actions coordonnées en gynécologie” - IMM de Paris (2013).

L’objectif de l’étude est de décrire les modalités de prise en charge gynécologique et les besoins de santé des femmes en situation de handicap moteur, sensoriel auditif, sensoriel visuel ou de handicap mental des femmes participant à la consultation “gynécologie - handicap” de l’Institut

Mutualiste Montsouris, en partenariat avec la Fondation Hospitalière Sainte Marie.

DIFFUSION DE L’INFORMATION

Journées d’étude : “Coordination, intégration des services et gestion de cas” - Jeudi 4 avril 2013 au Conservatoire National des Arts et Métiers (Paris)

Les thématiques de la coordination, de l’intégration des services et de la gestion de cas se trouvent au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des professionnels, ainsi que d’un grand nombre de chercheurs œuvrant dans les champs de la dépendance. Loin d’être une particularité française, un vaste champ de réflexions transnationales porte sur les réseaux d’acteurs et de ressources à visée de coordination et/ou d’intégration des services, en lien étroit avec la mission de gestion de cas dans l’objectif de continuité des parcours des personnes.

La journée d’étude a permis de réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques et des expériences vécues en France, en Suisse, en Belgique et au Québec sur les thèmes de la coordination, de l’intégration des services et de la gestion de cas. Elle a été organisée par le Cnam, en partenariat avec la CNSA, l’EHESP et la Fondation Paul Bennetot.

La Mutualité Française Anjou-Mayenne, Arceau Anjou, Centich et la Fondation Paul Bennetot ont publié un rapport inédit sur les conditions d’implantation d’un dispositif de case management au sein d’une filière de prise en charge de personnes cérébrolésées sur le territoire angevin.

Publications

“Coordination et parcours : la dynamique du monde sanitaire, social et médico-social” réalisé par Marie-

Aline Bloch (directeur de recherche de l’EHESP, ancien directeur scientifique de la CNSA) et **Léonie Hénaut** (sociologue et chargée de recherche au CNRS)



En 2011, la Fondation Paul Bennetot avait lancé une réflexion sur la dimension “coordination” dans le champ sanitaire et médico-social et sur les nouvelles fonctions de coordination. Fort de ce succès, la Fondation réalise un premier ouvrage et livre une analyse des politiques

conduites en matière de coordination du monde sanitaire, social et médico-social. Cet ouvrage inédit retrace l'histoire de la structuration de la coordination en France et dans plusieurs domaines d'intervention (gérontologie, santé mentale, handicap, cancer, maladies rares, accident cérébral), ainsi **que l'apparition récente de la notion de parcours dans l'espace public.**

Adressé à l'ensemble des acteurs du monde de la santé (décideurs, planificateurs, organisateurs et professionnels de terrain...), son ambition est de fournir un aperçu du panorama le plus complet possible **des systèmes de soins et d'aide destinés à différents types de population, quelle que soit la situation des personnes concernées et quels que soient les aspects de leur prise en charge, et de suivre des pistes de recherche multiples.**

Les auteurs soulèvent deux problématiques : comment améliorer la mise en cohérence des actions existantes ? Comment prévoir la coordination des nouveaux soins et des services qui se mettent en place ? Ils recommandent plusieurs pistes telles que : avoir une vision globale du système de santé, avancer vers des soins partagés, faire évoluer les postures professionnelles, oser l'innovation intégrative et solidaire, penser au coût de la non coordination, etc.

Enfin, l'ouvrage propose une typologie des nouveaux professionnels de la coordination (gestionnaire de cas, pilotes, référents, case manager...) et de mieux comprendre les enjeux et avancer vers un nouveau métier, celui de "coordinateur d'innovation".

L'écho de la Fondation Paul Bennetot

La lettre d'information électronique est diffusée à plus de 3 000 inscrits, tous les deux mois soit six numéros en 2013. Cet outil de diffusion des activités de la Fondation Paul Bennetot est le relais dynamique des informations contenues sur le site Internet de la Fondation.

En 2013, une plaquette de quatre pages de présentation des activités de la Fondation, issue du rapport annuel, a été éditée et diffusée à l'ensemble des contacts de la Fondation Paul Bennetot.



FONDATION SANDRINE CASTELLOTTI

INNOVATION DANS LES PRATIQUES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

Partenariat entre la Fondation Sandrine Castellotti et l'ENDAT

Mise en place d'ateliers repas thérapeutiques. Les patients souffrant de Troubles du Comportement Alimentaire (TCA) ont un rapport conflictuel avec la nourriture et éprouvent des difficultés à concevoir ou préparer un repas. Les repas thérapeutiques ont été mis en place afin de pratiquer l'art de la cuisine, d'en tirer une éventuelle satisfaction, mais également d'apprendre les règles de l'équilibre alimentaire pour envisager une réalimentation plus saine et de découvrir la convivialité des repas.

Les repas thérapeutiques ont pour objectif de :

- Faire prendre conscience de l'image réelle de soi ;
- Faire confronter le sujet à la réalité actuelle ;
- Réévaluer la pensée du sujet lui permettant une interprétation plus juste de la réalité.

Mise en place d'ateliers Thérapie Cognitive et Comportementale (TCC) des patients TCA.

Les objectifs de cet atelier sont de traiter les troubles anxieux et dépressifs, des problèmes de réactivité émotionnelle, du stress, des dépendances, des troubles du comportement alimentaire, par l'analyse des problèmes fonctionnels et l'apprentissage de nouvelles attitudes.

Partenariat entre la Fondation Sandrine Castellotti et l'UMPA

La Fondation Sandrine Castellotti a pour objet d'améliorer la prise en charge des patients souffrant d'un trouble du comportement alimentaire en aidant et soutenant les projets des structures ayant un but similaire. Elle intervient, entre autres, dans la formation des praticiens spécialisés ACCES, c'est pourquoi la Fondation Sandrine Castellotti a participé, en partenariat avec l'UMPA, au financement de la deuxième année de formation d'un psychologue du service.

DIFFUSION DE L'INFORMATION

Partenariat entre la Fondation Sandrine Castellotti et le point écoute famille

Réalisation d'une conférence débat, le 18 mars 2013, dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale (SISM). Cette conférence a eu pour thème "L'anorexie, oui la guérison est possible. Un concert à deux voix". La participation de la Fondation Sandrine Castellotti s'est traduite par les interventions de **Michela Marzano** et le **professeur Philippe Jeammet** qui ont animé la conférence. Cette dernière s'est terminée par un débat avec le public.



FONDATION EOVI



RECHERCHE MÉDICALE

Pour sa première année d'existence, la Fondation Eovi a choisi de financer un projet issu de l'appel d'offres recherche médicale appliquée de la Fondation de l'Avenir :

ORL : Traitement de la douleur et de l'hémorragie dans l'amygdalectomie chez l'enfant, projet porté par le docteur Sébastien Schmerber du CHU de Grenoble.

Ce projet vise à tester une nouvelle technique chirurgicale dans le cadre de l'amygdalectomie chez l'enfant afin de diminuer les complications liées à cette pratique. Les deux complications majeures de cette chirurgie fréquente chez l'enfant sont la douleur et l'hémorragie. Le **professeur Schmerber** propose d'opérer avec un nouveau dispositif médical qui permettra une meilleure hémostase de la plaie, dont on attend une réduction de la douleur post opératoire et du risque d'hémorragie.

FONDATION MUTAC



Créée au cours du dernier trimestre 2013, la Fondation Mutac n'a pas eu d'activité pour cette première année. Cependant le comité de gestion a validé un programme d'activités pour l'année 2014 qui se déroulera en deux axes :

- **La réalisation d'une enquête d'opinion** "Etude sur l'impact médical, psychologique et social de l'isolement des personnes âgées" ;



- **Le financement d'une étude de l'impact médical,** psychologique et social de l'isolement des personnes âgées.

FONDATION VISAUDIO



*La fondation **VISAUDIO**,
pour la vision et l'audition*

RECHERCHE MÉDICALE

Pour sa première année d'existence, la fondation Visaudio a choisi de contribuer au financement de deux projets issus de l'appel d'offres recherche médicale appliquée de la Fondation de l'Avenir :

- **Surdité** : Développement de nouvelles approches précliniques, projet porté par le professeur Jean-Luc PUEL - Hôpital St Eloi - Inserm U1051 à Montpellier. Le **professeur Jean-Luc Puel** et ses travaux sur la presbycousie qui concerne plus de la moitié des personnes âgées de plus de 75 ans. Ses recherches visent à déterminer quelle molécule pourrait être en cause dans la dégénérescence des structures cochléaires entraînant la perte d'audition. Ses travaux précédents avaient en effet mis en évidence les effets protecteurs d'un antioxydant qui pourrait être testé sur des cibles moléculaires précises.
- **Greffe de cornée** : Amélioration de la qualité des greffons grâce à une nouvelle technique par nanoparticules, projet porté par le docteur **Nelly Campolmi** - Université Jean Monnet/Faculté de Médecine à Saint Etienne. Le nombre de greffons cornéens est limité et leur préservation difficile. Depuis plusieurs années, le CHU de Saint-Étienne s'est spécialisé dans ce type de greffon. Le docteur Nelly Campolmi s'est orientée vers la thérapie cellulaire pour augmenter leur longévité et leur qualité, et pallier le manque. Elle utilise des cellules endothéliales qu'elle modifie pour accélérer leur prolifération et accroître leur effet protecteur. Elle teste une nouvelle technique (le laser Femtoseconde) pour activer ces cellules et les transférer dans les greffons.



RAPPORT FINANCIER

EDITO/	P38
BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT 2013/	P39
LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2013/	P46

Au cours de l'année 2013, la Fondation de l'Avenir a accueilli trois nouvelles fondations :

- La Fondation Visaudio
- La Fondation Mutac
- La Fondation Eovi

Cette évolution très positive de sa mission de fondation abritante témoigne du dynamisme de la Fondation de l'Avenir et de la reconnaissance de son expertise et de sa forte mobilisation pour le développement de la recherche médicale.

Les ressources connaissent en 2013 une croissance significative (40%) s'expliquant notamment par l'augmentation des legs. En effet, les legs passent de 115 K€ en 2012 à 2 059 K€ en 2013. Une nouvelle doctrine d'utilisation des legs a été mise en place qui permet d'étaler leur utilisation sur plusieurs exercices en les affectant à des bourses de recherche identifiées au nom du donateur. Cette croissance des ressources est donc neutralisée par le biais des fonds dédiés.

Le niveau de la collecte connaît toujours la même évolution positive malgré un environnement économique très difficile.

Mais les ressources de la Fondation ne viennent pas uniquement de la générosité publique. Elles émanent également pour 25% des partenariats noués avec le monde mutualiste qui assurent à la Fondation de l'Avenir un financement stable.

Les emplois s'élèvent à 4 854 K€ pour 2013 se répartissant en 76% pour les missions sociales, 18% pour les frais de recherche de fonds et 6% pour le fonctionnement. Grâce au niveau des legs encaissés sur 2013, la Fondation de l'Avenir a pu mettre en place un nouveau dispositif de soutien et d'accompagnement à la recherche, la Bourse Avenir Recherche en Soins pour valoriser les démarches innovantes dans les pratiques soignantes.

Les fonds propres ainsi constitués donnent à la Fondation de l'Avenir les moyens d'élargir ses leviers d'intervention auprès des équipes de recherche.

Dominique Lebrun



BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT 2013

Les commentaires suivants ne sauraient être exhaustifs, ils viennent uniquement souligner des points spécifiques et exceptionnels de l'exercice 2013.

SITUATION FINANCIERE 2013

L'exercice 2013 a fait l'objet d'un fait marquant : la création de nouvelles Fondations abritées :

La Fondation Visaudio

La Fondation Mutac

La Fondation Eovi

Les Fondations abritées sont rattachées juridiquement à la Fondation de l'Avenir, sont gérées de façon individuelle, et sont présentées de façon cumulée dans les comptes de la Fondation de l'Avenir.

Par ailleurs, sur proposition du directoire, le conseil de surveillance a procédé, compte tenu de leur sous activité, à la :

- Fermeture de la Fondation abritée Emergence espace Tolbiac
- Dénonciation de la convention avec l'association Psychisme et cancer.

L'excédent net cumulé pour l'exercice s'élève à 429 K€ (contre 633 K€ en 2012).

La Fondation Paul Bennetot (excédent net 2013 de 4 K€ contre 43 K€ en 2012) ; la Fondation Sandrine Castellotti (excédent net 2013 de 22 K€) ; Pour les autres Fondations abritées, le résultat 2013 est nul.

Les ressources d'exploitation globales s'élèvent à 6 062 K€ en 2013 contre 4 274 K€ en 2012 soit une augmentation d'environ 42 % par rapport à 2012. Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 4 854 K€ en 2013 contre 4 252 K€ en 2012 en raison d'une hausse de l'activité des missions sociales. Le résultat d'exploitation ressort à 1 208 K€ en 2013 contre 21 K€ en 2012.

Le résultat financier 2013 présente un excédent de 449 K€ contre 421 K€ en 2012.





Le résultat exceptionnel 2013 est déficitaire de - 121 K€ contre 106 K€ en 2012.

Les opérations courantes

La forte augmentation du résultat d'exploitation en 2013 est liée à l'encaissement de legs au cours de l'exercice puisque nous passons de 115 K€ en 2012 à 2 059 K€ en 2013.

Le montant des dons issus de la générosité publique est de 2 333 K€ en 2013 contre 2 248 K€ en 2012. La part des mécénats est quasi identique à celle de 2012.

Les dépenses courantes augmentent de 14% par rapport à 2012, s'expliquant notamment par le versement de bourses supplémentaires allouées à différentes équipes en 2013.

Les opérations financières

Le résultat financier 2013 affiche un excédent de 449 K€ contre 421 K€ en 2012, dont 25 K€ pour la Fondation Paul Bennetot, et 2 K€ pour la Fondation Sandrine Castellotti. Afin de limiter les aléas du marché boursier, le directoire de la Fondation de l'Avenir poursuit une stratégie de gestion de placements prudente, recommandant une exposition de moins de 10% au risque de marché et s'orientant de manière significative vers des placements obligataires. Une provision pour dépréciation de l'actif financier a été enregistrée à hauteur de 63 K€.

Les opérations exceptionnelles

Le résultat exceptionnel est déficitaire de - 121 K€ résultant principalement de la vente de la ferme de Bligny et des titres de participation de l'IMM Recherche.

SITUATION BILANTIELLE 2013 A L'ACTIF

Les immobilisations

Suite à la cession de la ferme de Bligny, l'actif net des immobilisations s'élève à 154 K€. Les immobilisations sont composées par les éléments liés au siège même de la Fondation (matériel de bureau, logiciel...), et par du matériel médical acheté pour les besoins de certains projets de recherche et mis à la disposition des équipes médicales.

Il est à noter que la Fondation de l'Avenir n'est pas propriétaire de son siège social.

Les valeurs mobilières de placement

Leur montant net atteint 12 502 K€ en 2013, en tenant compte d'une dépréciation de 63 K€ contre 10 692 K€ en 2012, étant entendu que la part des VMP

de l'activité Paul Bennetot représente pour cet exercice la somme de 579 K€ contre 1 256 K€ en 2012 (cette baisse est compensée par l'ouverture de comptes à terme). Leur montant significatif constitue une réserve sécuritaire afin de limiter des impacts conjoncturels qui tendraient à la fragiliser et de donner les moyens à la Fondation de l'Avenir d'avoir une politique de développement autour de projets ambitieux.

AU PASSIF

Situation détaillée du fonds associatif et des autres fonds propres

Trois grandes rubriques composent les fonds associatifs en raison de leur finalité :

- **Les fonds statutaires** témoignent de l'affectation irrévocable des fonds versés à la création des fondations, constitutifs de leur "patrimoine", et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs, et à une partie du résultat de l'exercice affecté (10%).

- **Les réserves libres issues de fonds privés**, la Fondation de l'Avenir a fait le choix d'affecter une part des excédents antérieurs aux postes des réserves libres pour permettre d'une part, la production de revenus suffisants, compte tenu des charges de fonctionnement et de l'absence de biens patrimoniaux propres de la Fondation de l'Avenir et d'autre part, le développement de ses missions sociales. Il en est de même pour le fonds individualisé, la Fondation Paul Bennetot.
- **Enfin, le résultat net de l'exercice** est mentionné avant son affectation aux divers postes des réserves.

Fonds affectés

Suite à une notification spécifiant la fin de certains projets 2009 et 2010, et suite à l'arrêt définitif de certains projets de cette même période, le directoire a décidé de reprendre l'intégralité des fonds qui restaient affectés à ces projets.

	Fonds Cumulés	Fonds individualisé Fondation de l'Avenir	Fonds individualisé Fondation Paul Bennetot	Fonds individualisé Fondation S. Castellotti	Fonds individualisé Fondation Mutac	Fonds individualisé Fondation Eovi	Fonds individualisé Fondation Visaudio
Fonds Statutaires	5 855 123	5 508 123	76 227	30 490	80 000	80 000	80 000
Réserves libres	3 927 632	3 000 796	787 335	139 501			
Réserves collectées auprès du public non affectées	303 566	303 566					
Résultat net de l'exercice	429 413	402 937	4 162	22 314			
TOTAL AU PASSIF AU 31.12.12	10 515 733	9 215 705	867 724	192 304	80 000	80 000	80 000

(en €)

BILAN 31 DÉCEMBRE 2013 (en €)

Bilan cumulé au 31 décembre 2013

ACTIF	EXERCICE 2013			EXERCICE 2012
	VALEUR BRUTE	AMORT. & PROV.	MONTANT NET	

► ACTIF IMMOBILISÉ

• Immobilisations incorporelles				
Autres (logiciels)	28 928	26 456	2 472	1 092
	28 928	26 456	2 472	1 092
• Immobilisations corporelles				
Terrain	0		0	126 713
Ferme (cumul composantes)	0	0	0	422 616
Installations et agencements	7 064	1 932	5 133	9 542
Matériel médico-chirurgical	76 452	17 287	59 166	21 886
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau, inform. et autres	102 454	58 475	43 979	18 511
	185 970	77 693	108 278	599 268
• Immobilisations financières				
Participation financière	42 762	0	42 762	45 731
	42 762	0	42 762	45 731
TOTAL I	257 660	104 149	153 511	646 091

► ACTIF CIRCULANT

Avances et acomptes versés / commande	5 040		5 040	10 288
Créances clients			0	0
Dons à recevoir / Produits à recevoir	297 036		297 036	451 007
Autres	7 385		7 385	100 535
Valeurs mobilières de placement	12 565 432	63 402	12 502 030	10 692 236
Disponibilités	2 411 309		2 411 309	1 010 956
Disponibilités gérées pour le compte de tiers	0		0	253 942
Charges constatées d'avance	30 709		30 709	24 190
TOTAL II	15 316 911	63 402	15 253 509	12 543 154
TOTAL GÉNÉRAL	15 574 571	167 551	15 407 020€	13 189 245

PASSIF	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
--------	---------------	---------------

► FONDS ASSOCIATIFS “FONDATION DE L'AVENIR”

Fonds propres sans droit de reprise		
- Fonds statutaires : dotation initiale	3 811 225	3 811 225
- Fonds statutaires : dotation en nature	406 383	406 383
- Fonds statutaires : dotation complémentaire	622 298	622 298
- Part de résultat affecté à la dotation	668 500	668 500
Réserves libres	3 000 796	2 474 235
Réserves collectées auprès du public non affectées	303 566	303 566
Réserves de l'exercice (excédent)	402 937	589 828
Sous-total Fonds propres Fondation de l'Avenir	9 215 705	8 812 768

► AUTRES FONDS PROPRES : FONDATIONS ABRITÉES

Fonds propres sans droit de reprise	350 490	80 000
Fonds statutaires : dotation en instance d'affectation	-3 773	-3 773
Réserves libres	926 835	744 835
Réserves de l'exercice (excédent)	26 475	42 844
Sous-total	1 300 027	863 562
TOTAL I	10 515 732	9 676 330

• Provision pour risques et charges d'exploitation

Provision pour risques d'exploitation		
TOTAL II	0	0

• Fonds affectés

Fonds affectés sur legs	1 351 362	304 005
Fonds affectés sur dons collectés	1 059 936	1 054 230
Fonds affectés sur mécénats	1 203 763	1 150 780
TOTAL III	3 615 060	2 509 016

• Dettes

Dettes auprès établ. crédit, autres dettes financières	92	117
Avances et acomptes reçus / commande		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	600 932	317 818
Dettes fiscales et sociales	153 566	147 919
Autres dettes	511 638	275 095
Autres dettes gérées pour le compte de tiers	10 000	262 952
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL IV	1 276 228	1 003 901
TOTAL GÉNÉRAL	15 407 020	13 189 246

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2013 (en €)

	2013	2012
► PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres produits d'exploitation	67 419,19	103 800,52
Partenariat - Mécénat	1 376 000,00	1 423 500,00
Dons manuels affectés	2 333 478,52	2 247 526,34
Reversement Avenir Partage	225 397,96	225 444,91
Legs affectés	2 059 459,05	115 459,85
Transfert de charges d'exploitation	509,04	106 348,34
Reprises sur provisions d'exploitation	0,00	51 981,06
TOTAL I	6 062 263,75	4 274 061,02
► CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	522 741,08	553 752,77
Sous traitance impression	237 093,94	254 217,27
Locations et charges	176 670,39	187 203,49
Entretien	51 543,05	8 963,93
Assurances	7 501,75	4 388,90
Documentation	16 273,72	11 188,18
Personnel extérieur	152 886,77	58 997,59
Honoraires	190 873,61	57 546,31
Annonces, publications, site internet	18 741,07	8 723,19
Transports, déplacements et réception	35 929,55	65 761,39
Affranchissements	366 696,64	359 936,58
Téléphone	4 409,06	1 937,69
Frais bancaires	21 904,68	20 894,95
Services extérieurs	1 180 274,87	1 112 328,02
Frais de personnel	1 240 832,94	1 282 443,25
Impôts et taxes	1 233,00	339,00
Autres charges	585 224,00	215 043,93
Dotations aux amortissements et provisions :		
• sur immobilisation	43 561,92	48 671,46
• pour risques et charges d'exploitations		
TOTAL II	4 854 392,44	4 252 337,90
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 207 871,31	21 723,12

► PRODUITS FINANCIERS

Revenus des VMP	351 747,09	293 186,53
Reprise de provision pour dépréciation des VMP	169 942,77	364 853,16
Autres produits financiers	4 032,36	5 696,51
TOTAL III	525 722,22	663 736,20

► CHARGES FINANCIÈRES

Dotations aux provisions financières	63 401,92	169 942,77
Charges nettes sur cessions de VMP	13 753,68	73 206,51
Autres charges financières		
TOTAL IV	77 155,60	243 149,28

2. RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)

448 566,62 **420 586,92**

3. RÉSULTAT COURANT (1+2)

1 656 437,93 **442 310,04**

► PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur opération d'exploitation	18 244,23	111 743,27
Sur cession d'éléments d'actifs	400 000,00	
Reprises de provisions sur charges exceptionnelles		
TOTAL V	418 244,23	111 743,27

► CHARGES EXCEPTIONNELLES

Sur opération de gestion	25,93	5 417,10
Sur cession d'éléments d'actifs	539 200,39	
Dotations aux amort. et provisions exceptionnelles		
TOTAL VI	539 226,32	5 417,10

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)

-120 982,09 **106 326,17**

Report des ressources non utilisées / dons et subventions reçus	1 530 369,25	1 623 856,24
Engagement à réaliser sur dons, legs et subventions affectés	-2 636 413,42	-1 539 820,52

5. ENGAGEMENTS

-1 106 044,17 **84 035,72**

6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

0,00 **0,00**

7. BÉNÉFICE OU PERTE

429 411,67 **632 671,93**

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2013

Les commentaires suivants ne sauraient être exhaustifs, ils viennent uniquement souligner des points spécifiques et exceptionnels de l'exercice 2013.

MODE D'ETABLISSEMENT

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) au 31 décembre 2013 a été établi conformément à la normalisation du Compte d'Emploi des Ressources des associations et des fondations issue de l'avis du CNC du 3 avril 2008 et à l'arrêté du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008, publié au Journal Officiel du 21 décembre 2008.

Il intègre les comptes des fondations abritées en présentation cumulée.

La présentation du CER rend compte en toute transparence de l'utilisation des fonds qui nous sont confiés. Son établissement tient compte :

- d'une réflexion sur les missions sociales de la Fondation de l'Avenir (quelle que soit leur source de financement : générosité publique – mécénats – complémentarités des fondations abritées).
- de l'élaboration de nouvelles règles d'affectations des frais aux trois rubriques des emplois : missions sociales – frais de recherche de fonds – fonctionnement. L'affectation aux emplois des charges indirectes est effectuée selon des clés de répartition pondérées par la masse salariale en fonction de l'activité.

Les missions sociales de la Fondation de l'Avenir s'articulent autour de trois axes :

1°/ La recherche médicale

La Fondation soutient des projets dans des thématiques qui couvrent tous les champs d'application de la médecine : cancer, neurologie, maladies cardiovasculaires... Certaines recherches ont abouti à des thérapies utilisées dans le monde entier, comme le traitement de la maladie de Parkinson par la stimulation cérébrale profonde.

2°/ l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

La Fondation contribue à l'innovation particulièrement à travers les Fondations abritées. La Fondation est à l'origine d'un Programme d'Assurance Qualité sur la prise en charge de la douleur.

3°/ diffusion de l'information

La Fondation privilégie à travers l'information médicale ou scientifique qu'elle transmet, sa fonction pédagogique aussi bien vis-à-vis de ses mécènes institutionnels que des donateurs : en les informant sur les progrès de la recherche médicale et la prise en charge des patients et en valorisant les projets qu'elle soutient.

EMPLOIS DES FONDS ET FINANCEMENT DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales représentent 3 413 K€ en 2013 contre 2 817 K€ au 31/12/2012 et ont été financées pour 2 366 K€ en 2013 par des ressources provenant de la générosité publique.

1°/ La recherche médicale

Enregistre les emplois de l'exercice affectés au soutien des programmes de recherche médicale appliquée et à leur suivi (1 475 K€ en 2013 – hors variation des engagements à réaliser ou reporter). Environ 70% des emplois de ce poste ont été financés par la générosité publique.

2°/ L'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Comprend les charges affectées au soutien de l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement, avec en 2013, un nouveau dispositif, la Bourse Avenir Recherche en Soins. Il s'agit également d'un axe porté par les Fondations abritées, comme la Fondation Paul Benetot, la Fondation Mutac, la Fondation Eovi.

L'ensemble du poste s'élève à 1 181 K€ en 2013 – hors variation des engagements à réaliser ou reporter et il est financé à hauteur de 50% par la générosité publique.

3°/ Diffusion de l'information

Comprend notamment les charges afférentes aux publications, supports et plateforme d'information médicale. L'exercice 2013 est marqué par l'organisation du 8^e congrès de la Fondation de l'Avenir avec le soutien de la Matmut et en partenariat avec l'Académie Nationale de Chirurgie mettant ainsi en valeur les progrès de la recherche autour de deux thématiques : la thérapie cellulaire et la chirurgie ambulatoire.

L'ensemble du poste s'élève à 757 K€ en 2013 – hors variation des engagements à réaliser ou reporter et est financé à hauteur de 90% par la générosité publique.

EMPLOIS DES FONDS ET FINANCEMENT DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais d'appel à la générosité publique (1 080 K€ en 2013 dont 90% sont financés par la générosité publique) s'articulent essentiellement autour de deux postes de frais de collecte de fonds :

- Les frais d'appels aux dons comprenant les coûts de fabrication et d'expédition de messages à destination des donateurs ou de prospects pour solliciter des dons.
- Les frais de traitement des dons incluant les coûts de gestion informatique de la base de données donateurs et le coût de traitement des dons reçus (saisie, remise à l'encaissement et gestion des reçus fiscaux).

EMPLOIS DES FONDS ET FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les frais de fonctionnement, 318 K€ en 2013 dont 6% sont financés par la générosité publique, couvrent les frais généraux (loyers et entretien, personnels et les charges variables, tels que honoraires et frais de missions) et intègrent les charges exceptionnelles de l'exercice. Ces frais sont financés en grande partie par les revenus de la dotation et les fonds privés.

LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public sont constituées des dons et legs : 4 393 K€ en 2013.

Les autres fonds privés s'élèvent à 1 601 K€ en 2013, qui correspondent à des versements de mécénat de notre environnement mutualiste et au revenu du Fonds Avenir Partage ISR, et permettent de financer les missions sociales de la Fondation de l'Avenir.

Les autres produits (396 K€ en 2013) enregistrent les revenus des produits financiers, la moins-value sur la cession d'immobilisation (ferme de Bligny) et la plus-value sur la vente des titres de participation IMM Recherche.

ENGAGEMENTS A REALISER ET REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES

Les engagements à réaliser sur ressources affectées à des programmes définis dans les missions sociales (2 636 K€ en 2013) enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources provenant de la générosité du public ou des autres fonds privés affectés à des programmes de recherche définis dans le cadre d'appel d'offres de recherche médicale et qui conformément à leur égard, n'ont pas été encore utilisées en fin d'exercice (colonne des Emplois).

Les engagements ainsi provisionnés seront repris sur l'exercice suivant en comptes de produits **"report des ressources affectées aux missions sociales"** (1 530 K€ en 2013) au rythme de leur réalisation (colonne des Ressources).



COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2013 CUMULÉ (en €)

EMPLOIS	Emplois de N	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur N	RESSOURCES	Ressources collectées sur N	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	T1	303
1. MISSIONS SOCIALES			1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		
• Réalisées en France			• Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	3 413	sT1 2 366	- Dons manuels non affectés	2 333	2 333
- Versement à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés		
			- Legs et autres libéralités non affectés	1 018	1 018
			- Legs et autres libéralités affectés	1 042	1 042
• Réalisées à l'étranger			• Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
- Actions réalisées directement					
- Versement à d'autres organismes agissant en France					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2. AUTRES FONDS PRIVES 1 601		
• Frais d'appel à la générosité du public	1 080	sT2 954			
• Frais de recherche des autres fonds privés					
• Chges liées à la rech. subv. et autres fonds publics					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT 318			3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS 20		
		sT3	4. AUTRES PRODUITS 396		
		T3=sT1+sT2+sT3 3 340			
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	4 811		I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	6 390	
II. Dotations aux amortissements	44		II. Reprises de provision	0	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	2 636		III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	1 530	
IV. Excédent de ressources sur l'exercice	429		IV. Variations des fonds affectés collectés auprès du public		T4 -1 053
			V. Insuffisance de ressources de l'exercice		
V. TOTAL GENERAL 7 920	7 920		VI. TOTAL GENERAL 7 920	7 920	T2+T4 3 340
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées à compter de la 1 ^{ère} application du rglt par les ressources collectées auprès du public		T5			
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à cpter de la 1 ^{ère} appl. du rglt par les ressources collectées auprès du public		T5b	VI. Affectation des ressources collectées auprès du public non utilisées au cours de l'exercice		T5
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 340	VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		T6 1 018
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		303

NOTES



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de la Fondation de l'Avenir sont établis dans le respect des conventions comptables de base conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901. Leur présentation répond plus spécifiquement aux obligations édictées par **l'arrêté au JO du 4 mai 1999** *“portant homologation du règlement N°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations”* lesquelles traduisent **l'exigence de transparence financière** des associations dans la sphère économique d'une part, dans l'exécution de missions d'intérêt public financées, en tout ou partie, sur fonds publics, d'autre part.

Par ailleurs, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de la Fondation de l'Avenir **intègrent les comptes annuels des fondations sous égide**, à savoir la Fondation Paul Bennetot, la Fondation Sandrine Castellotti, la Fondation Eovi, la Fondation Mutac, la Fondation Visaudio.

Les Fondations abritées, agréés par les membres du conseil de surveillance de la Fondation de l'Avenir **sont juridiquement rattachés à la Fondation de l'Avenir** et gérés en son sein de manière individualisée. **Il est fait application des mêmes règles comptables et financières** pour l'établissement de leurs comptes.

Le Compte d'Emploi des Ressources répond depuis 2009 aux nouvelles exigences d'établissement et de présentation du règlement n°2008-12 du Comité de la Réglementation Comptable et répond ainsi aux recommandations du Comité de la Charte dont la Fondation de l'Avenir a reçu l'agrément.

Comme les années précédentes, les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes ont été les suivantes :

- Indépendance des exercices ;
- Autonomie ;
- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes.



COMPTES DE BILAN

FONDS PROPRES ET FONDS DÉDIÉS

La qualification des provisions pour risques et charges d'exploitation des programmes de recherche en **“fonds affectés”**. Ces dernières enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées à des projets définis provenant de la générosité du public et, qui conformément aux engagements pris à leur égard, n'ont pas été encore utilisées. Les fonds affectés constitués au 31.12.2012 ont quant à eux, été repris sur l'exercice 2013 en produits du compte de résultat au rythme de la réalisation sur 2013 des engagements provisionnés en 2012.

Des projets soldés ou arrêtés en cours d'exercice 2013 ont fait l'objet d'écritures de reprise, il s'agit essentiellement de projets 2009 et 2010.



PROVISIONS

	Montant au 01.01.2013	Augmentations		Diminutions		Montant au 31.12.2013
		Dotations	Vrt poste à poste	Reprises	Vrt poste à poste	

► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges						
------------------------------------	--	--	--	--	--	--

► FONDS AFFECTÉS

Fonds affectés sur legs	304 005	1 160 787	0	114 431	0	1 351 361
Fonds affectés sur dons collectés	1 054 230	613 987		608 281		1 059 936
Fonds affectés sur subventions	1 150 780	940 274		887 292		1 203 763
	2 593 015	2 715 048	0	1 610 004	0	3 615 060
TOTAL AU PASSIF AU 31.12.13	2 509 015	2 715 048	0	1 610 004	0	3 615 060

► PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

• Provisions pour dépréciation						
Sur stock	0					0
Sur clients douteux	0					0
TOTAL I	0	0	0	0	0	0

► PROVISIONS FINANCIÈRES

• Provisions pour dépréciation						
Sur valeurs mobilières de placement	169 943	63 402		169 943		63 402
Sur titres de participation	0					0
TOTAL II	169 943	63 402	0	169 943	0	63 402
TOTAL À L'ACTIF AU 31.12.13	169 943	63 402	0	169 943	0	63 402
TOTAL GÉNÉRAL AU 31.12.13	2 678 958	2 777 450	0	1 779 947	0	3 678 462

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'exercice est marqué par la vente de la ferme de Bligny-Jourdan, pour une valeur de 185 K€. Alors que la Valeur Nette Comptable s'élève à 536 K€, cela induit une moins-value de 351 K€. Ainsi, les éléments immobilisés à l'actif du bilan sont directement liés au siège de la Fondation de l'Avenir et au matériel médical acheté pour les besoins de certains projets de recherche médicale.

Les autres immobilisations corporelles ont été amorties selon les règles suivantes :

► LINÉAIRE

Installations et agencements	Sur 10 ans
Matériel et outillage (laboratoire)	Sur 5 ans
Matériel de bureau	Sur 5 ans
Mobilier de bureau	Sur 10 ans
Matériel de transport	Sur 5 ans

► DÉGRESSIF

Matériel médico-chirurgical	Sur 5 ans
Matériel informatique	Sur 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières correspondent à une prise de participation de la Fondation de l'Avenir au GIP Ecole Montsouris (43 K€).

Suite à la vente de la ferme de Bligny, la Fondation de l'Avenir a cédé ses titres de participations à l'IMM Recherche pour un montant de 215 K€ (valeur nominale des titres : 3 K€), compensant partiellement la moins-value sur la vente de la ferme de Bligny.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de valeurs mobilières de placement sont valorisés en cours d'exercice selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti.

En application du principe de prudence, une provision pour dépréciation est enregistrée dès que la valeur du marché (valeur boursière) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille. Le montant de cette dépréciation est de 63 K€ au 31.12.2013.

Ces titres de placement font en majeure partie l'objet d'un mandat de gestion auprès d'un organisme financier, OFI Asset Management, la décision appartenant au directoire sous avis du comité financier.

ETAT DES CRÉANCES ET DETTES

	BILAN 2013	MISSIONS SOCIALES	FRAIS DE RECHERCHE COLLECTE	FONCTIONNEMENT	BILAN 2012
► PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE					
• d'exploitation					
► CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
• d'exploitation (charges diverses)	30 709		25 558	5 151	24 190
► PRODUITS À RECEVOIR					
• d'exploitation	297 036	297 036			451 007
	297 036				451 007
► CHARGES À PAYER					
Factures non parvenues	27 743	0	16 666	11 077	52 718
Dettes fiscales et sociales	153 566	69 105	61 426	23 035	147 919
Autres dettes	511 384	511 384			275 094
	692 693				475 731
Fonds gérés pour le compte de tiers	253 942	0			253 942

COMPTES DE PRODUITS

L'affectation **des legs en produits d'exploitation**, et l'enregistrement en compte de charges d'un **“engagement à réaliser sur legs affectés”** pour tout ou partie des legs non employés, par la contrepartie d'un compte de passif “fonds affectés sur legs”.

Au titre de l'exercice 2013, la doctrine d'affectation des legs distingue ceux qui sont affectés de ceux qui ne le sont pas ;

ET

distingue également ceux de moins de 200 K€, affectés pour leur totalité sur l'exercice, et ceux qui sont au-delà de 200 K€ pour lesquels une quote part de 200 K€ est affectée sur l'exercice, le solde sur les exercices suivants par palier de 200 K€.

Ainsi, au cours de l'exercice, sur 2 059 K€ de legs encaissés, 1 299 K€ ont été affectés sur l'exercice, répartis entre les missions sociales (1 119 K€), les frais de recherche de fonds (144 K€) et le fonctionnement (20 K€).

Le solde a été porté en engagement à réaliser sur exercices ultérieurs.

Les opérations de collecte et d'emploi des dons sont enregistrées sur la base de leur encaissement et de leur décaissement. Cependant, les dons datés d'avant la clôture mais reçus après celle-ci, sont provisionnés sur l'exercice, dans la mesure où ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice. Cette méthode offre en outre l'avantage de faire coïncider la comptabilité, les reçus fiscaux et la volonté du donateur. Cependant, concernant les dons en espèces, seuls ceux reçus avant la clôture sont enregistrés sur l'exercice.

RÉMUNÉRATIONS ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article 6 des statuts de la Fondation de l'Avenir, les membres du conseil de surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions et ont droit au remboursement des frais engagés.

DIRECTOIRE ET CADRES SALARIÉS

Le montant global des rémunérations versées, indemnités et avantages en nature compris, aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé pour l'exercice 2013 à 400 K€ contre 387 K€ en 2012.

Il est rappelé que les membres du directoire ont droit au remboursement des frais engagés, et dûment justifiés.

AUTRES INSTANCES

Il est rappelé que les membres des organes suivants ont droit au remboursement des frais engagés, et dûment justifiés, pour le compte de la Fondation de l'Avenir et des Fondations abritées :

- Conseil scientifique ;
- Comité financier,
- Comité de contrôle interne,
- Comité de gestion
- Comité de gestion des Fondations abritées.
- Comité scientifique des Fondations abritées

		2013								SOLDE À RÉAFFECTER
		- 200K € NON AFFECTE		- 200K € AFFECTE	+ 200K € NON AFFECTE PLURIANNUEL			+ 200K € AFFECTE PLURI- ANNUEL		
		80 % MISSION LOCALE	20 % COLL	100 % RMA	10 % FONCT	10 % COLL	80 % MISSION SOC	100 % MISSION SOC		
Mercier	347,11	277,69	69,42							0,00
Parnasse	9 863,77	7 891,02	1 972,75							0,00
CNP + Previposte Berehouc	10 225,35	8 180,28	2 045,07							0,00
SOGECAP	13 088,84	10 471,07	2 617,77							
Caron	21 137,29	16 909,83	4 227,46							0,00
Rambaud Bertheau	58 216,00	46 572,80	11 643,20							0,00
Latzer	48 264,28	38 611,42	9 652,86							
Herveguen	37 794,69	30 235,75	7 558,94							0,00
Predica Alba	150 568,46	120 454,77	30 113,69							0,00
Claudel	319 152,23				20 000,00	20 000,00	160 000,00			119 152,23
Heringer Rameaux	169 961,09	135 968,87	33 992,22							0,00
Caranati	446 071,00							200 000,00		246 071,00
Bernet	17 792,88	14,234,30	3 558,58							0,00
Deroche	595 564,19							200 000,00		395 564,19
Marc	7 834,11	6 267,29	1 566,82							0,00
Antignac	30 000,00	24 000,00	6 000,00							
Gregori	79 048,00	63 238,40	15 809,60							0,00
Pangrani	44 529,76	35 623,81	8 905,95							0,00
TOTAL	2 059 459,05	558 937,33	139 734,33		20 000,00	20 000,00	160 000,00	400 000,00	1 298 671,63	760 787,42

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

[illegible]

NOTES

[illegible]



www.fondationdelavenir.org



Fondation de l'Avenir

Tél. : 01 40 43 23 80
255 rue de Vaugirard
75719 Paris Cedex 15
www.fondationdelavenir.org